

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(48^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 5 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND DOUYÈRE

1. — **Loi de finances pour 1985 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5495).

Recherche et technologie.

M. Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances.
M. Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M.M. Robert Galley,
Bassinot,
Birraux,
Porell,
Tavernier,
Becq,
Lucien Richard,
Louis Lareng,
Roger Rouquette.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 5509).

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND DOUYÈRE
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Charset, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, mes chers collègues, dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a

retenu trois axes fondamentaux pour assurer l'avenir de l'économie nationale : la recherche, l'investissement, la formation des hommes.

Il est significatif que la recherche figure au premier rang de ces priorités.

Le budget dont je suis le rapporteur, au nom de la commission des finances, traduit bien cette orientation qui conditionne notre avenir.

En effet, la recherche scientifique est au cœur de la stratégie de modernisation qui se propose de reconstituer les bases industrielles, technologiques et commerciales d'une croissance durable.

Sans doute la stratégie de sortie de crise par la modernisation ne peut négliger aucun secteur de la société. Mais plus que tout autre domaine, la recherche exige le concours de la puissance publique, la continuité des programmes et la collaboration des différents intervenants.

Il faut donc, au regard de cette dernière considération, souligner que l'examen du budget civil de recherche et de développement n'épuise pas, et de loin, le problème décisif du sursaut scientifique et technologique.

D'abord, il convient de rappeler que d'autres composantes significatives de l'effort national de recherche doivent être prises en compte. Il s'agit de la recherche militaire, de la recherche universitaire « hors budget civil de recherche », de la recherche d'initiative locale dont le développement en forte croissance est assuré par des partenaires publics de l'Etat, enfin de la recherche dans le domaine des télécommunications, financée par les P.T.T.

Ensuite il faut s'assurer que l'esprit de recherche fait bien partie des préoccupations des différents acteurs responsables du développement économique. Telle est l'ambition de la dynamique impulsée depuis 1981 : il est souhaitable qu'elle trouve aujourd'hui un second souffle. A cet égard, les journées organisées en juin dernier par le C.N.R.S. et consacrées à la communication méritent d'être citées en exemple.

Oui, monsieur le ministre, il faut continuer à organiser la mobilisation de l'ensemble du potentiel humain, scientifique et technologique dans le prolongement du colloque national de la recherche. Nous ne doutons pas, monsieur le ministre, connaissant votre enthousiasme et votre action passée, de votre capacité d'entraînement et d'initiative.

Mes chers collègues, je disais l'année dernière, et je le répète aujourd'hui, un esprit de recherche, un esprit favorable à l'innovation et au développement doit être systématiquement encouragé dans les universités, dans les administrations, dans les entreprises tant publiques que privées.

La crise mondiale qui nous assaille est d'abord la mise en place, sous de formidables mutations, d'une nouvelle division internationale du savoir et du travail.

Le projet de budget pour 1985, que nous examinons aujourd'hui, traduit bien la volonté du Gouvernement de considérer la recherche comme la pièce maîtresse d'une stratégie de développement au service de la maîtrise de notre destin collectif.

Dans un contexte de rigueur budgétaire encore plus accentué que l'année dernière, ce budget est bien placé sous le signe de la continuité de l'effort, en matière de crédits et d'emploi.

En matière de crédits le budget civil de la recherche approchera 40 milliards de francs en 1985. Le total des crédits de paiement et des dépenses ordinaires s'accroîtra de 7,34 p. 100 hausse supérieure à celle du budget général.

L'ensemble des contributions du budget civil de la recherche et du développement à la réalisation des programmes prioritaires d'exécution du 9^e Plan, déjà en progression notable en 1984, continuera et continuera de croître pour atteindre 9,7 milliards de francs représentant une hausse de 7,10 p. 100 d'une année sur l'autre.

La loi du 15 juillet 1982 s'est fixé comme objectif de faire passer la part de la dépense nationale de recherche dans le P.L.B. de 2 p. 100 en 1981 à 2,5 p. 100 en 1985. D'après les estimations, cette part atteindra 2,22 p. 100 en 1984. Nous ne sommes donc pas très éloignés de l'objectif.

Parmi les six principales puissances économiques de l'O.C.D.E., la France se situe, pour la recherche, au quatrième ou au cinquième rang, selon les indicateurs retenus avec le Royaume-Uni

Si l'on considère la progression récente de l'effort de recherche, appréciée à travers différents critères, on observe une tendance très sensible à la réduction de l'écart entre la France

et ses principaux partenaires, mis à part le Japon où l'effort de recherche croît à un rythme exceptionnel depuis 1980. Il faut persévérer dans cette voie.

En matière d'emploi, la recherche a connu un fort recrutement à la fin des années 60, ce qui explique qu'aujourd'hui la pyramide des âges soit assez déséquilibrée.

Pour remédier à cette situation préoccupante, la loi d'orientation du 15 juillet 1982 a prévu une progression des effectifs de chercheurs, employés dans des organismes publics, de 4,5 p. 100 en moyenne par an.

Cette année, 1 085 créations d'emplois sont prévues, dont 408 pour intégrer des personnels hors statut et 600 créations nettes.

A ces créations, il faut ajouter les 510 emplois prévus pour le musée des sciences et techniques de La Villette.

Alors que les effectifs de chercheurs ne progressaient que de 1,2 p. 100 l'an dernier, il faut noter et s'en réjouir que le taux de progression s'accélère, atteignant 3 p. 100 pour les chercheurs en 1985 mais de 1,3 p. 100 seulement pour les I.T.A.

Au total, le taux de création nette pour 1985 s'établira à 1,8 p. 100.

C'est un progrès d'autant plus remarquable qu'il se situe dans un contexte budgétaire très restrictif. Il est cependant insuffisant puisqu'il reste en deçà de l'objectif fixé.

Néanmoins, la rupture est nette avec la tendance observée au cours des années antérieures à 1981, qui avait vu un quasi-tarissement des recrutements.

Mes chers collègues, le redressement prioritaire de la dépense nationale de recherche et de développement à hauteur de 2,5 p. 100 du P.L.B. implique non seulement un effort du budget de l'Etat mais aussi un effort conjoint de la recherche publique et de la recherche financée par les entreprises tant publiques que privées.

Cependant l'effort des entreprises en ce domaine est loin d'atteindre le niveau enregistré chez nos principaux partenaires. Nous sommes encore très en deçà de l'objectif de croissance annuelle de 8 p. 100 en volume des dépenses de recherche.

Certes, l'Etat a un rôle important à jouer — et il le joue — pour aider le développement de la recherche industrielle. Son action s'exerce dans deux directions principales : il s'agit tout d'abord de l'action en faveur des programmes de l'Etat ; il s'agit ensuite de la politique d'incitation financière directe ou indirecte en faveur de la recherche et de l'innovation des entreprises.

Au sujet des programmes de l'Etat notons que le financement public de la recherche industrielle représente environ le quart de la recherche exécutée par les entreprises. L'Etat dispose ainsi d'un instrument d'entraînement efficace et puissant.

Mais, quel que soit cet effet d'entraînement, les grands programmes de l'Etat resteront, de par leur nature, directs et, dans une certaine mesure, concentrés soit dans certaines branches, notamment l'aéronautique et les matériels de défense, soit sur un nombre relativement limité d'entreprises.

Au moment où l'Etat et les entreprises nationales augmentent sensiblement leurs budgets consacrés à la recherche industrielle, il convient, parallèlement, que les entreprises du secteur privé participent à l'effort national. La recherche industrielle n'a eu effet de sens que si elle débouche sur l'innovation, la valorisation et la conquête de nouveaux marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

C'est la raison pour laquelle la politique d'incitation et d'accompagnement de la recherche qui doit donc concerner le tissu industriel tout entier, a été développée depuis trois ans. Elle vise à répondre à une série d'objectifs complémentaires que je vais rappeler.

Premier objectif : encourager les entreprises qui se livrent à la recherche à accroître leur effort et conduire ainsi plus de P.M.E. et de P.M.I. à accéder à la recherche. En 1982, 1 300 entreprises déclaraient développer des activités de recherche. Ce chiffre, certainement inférieur à la réalité compte tenu de la difficulté de recenser dans ce domaine les résultats obtenus, est encore modeste par rapport à l'objectif du 9^e Plan, fixé pour 1988 à 2 000 entreprises se livrant à des activités de recherche.

Deuxième objectif : diversifier les domaines de la recherche encore trop concentrés — comme je le remarquais à l'instant — sur certaines branches et certains opérateurs, notamment publics.

Troisième objectif : considérer l'ensemble de la chaîne qui va de la recherche à l'industrialisation.

Pour favoriser ces orientations, les encouragements de l'Etat sont de plusieurs ordres : incitations fiscales, transferts de crédits publics, procédures facilitant les emprunts des entreprises innovantes, initiatives régionales.

Examinons brièvement ces diverses formes d'incitation.

Les incitations fiscales font principalement appel au crédit d'impôt en faveur de la recherche. Ce crédit, instauré par la loi de finances pour 1983, est plafonné à 3 millions de francs. Au 31 juillet 1984, 1 340 entreprises avaient transmis leur levée d'option pour bénéficier du crédit d'impôt relatif à l'exercice 1983. Fort apprécié des chefs d'entreprise et notamment des dirigeants de P.M.E., ce dispositif représente un excellent effet de levier pour les entreprises, leur permettant d'augmenter leur effort de recherche et de développement de façon particulièrement significative. Il me paraît encore possible de développer l'information auprès des chefs d'entreprise afin d'élargir le champ de cette disposition.

En revanche, il est encore trop tôt pour porter une appréciation sur les retombées prévisibles de la loi du 8 juillet 1984, relative au développement de l'initiative économique.

Deuxième forme d'incitation : les transferts de crédits publics et les aides à l'innovation. C'est bien évidemment le domaine privilégié de l'A.N.V.A.R. En plus de sa mission de valorisation de la recherche, l'A.N.V.A.R. doit gérer, depuis l'année dernière, le fonds industriel de modernisation.

Néanmoins, on doit relever, pour s'en inquiéter, la stagnation des crédits d'aide à l'innovation pilotés par cet organisme.

J'en viens maintenant au troisième type d'incitations : des crédits privilégiés sont accordés à des entreprises innovantes. Il s'agit de favoriser et de développer l'innovation dans l'entreprise par diverses procédures. L'intérêt technologique des dossiers présentés est le garant d'une contribution significative à la réalisation d'objectifs d'intérêt général, tels que la reconquête du marché intérieur, l'exportation ou la création d'emplois.

Pour autant, on ne saurait s'en remettre exclusivement aux différentes formules existantes, et cela pour des raisons d'ordre budgétaire. La contribution du budget de l'Etat a ses limites qui ne sont pas loin d'être atteintes. Le moment est donc sans doute venu d'étudier la mise en œuvre de procédures inédites, qui pourraient opérer un relais en orientant l'épargne vers les entreprises publiques ou privées, afin de drainer des ressources non budgétaires vers des emplois prioritaires. Des formules de type *venture capital* pourraient être offertes aux entreprises innovantes, notamment dans le cadre des programmes mobilisateurs.

Enfin, l'effort en faveur de la recherche passe par un rôle accru dévolu aux régions et aux collectivités locales. Grâce à ce dernier levier, l'ensemble du tissu industriel, notamment les P.M.E., peut être atteint. Cependant, vu la diversité et la complexité des structures institutionnelles, je ne peux que m'interroger sur l'efficacité actuelle du dispositif. Il me paraît nécessaire de renforcer et de préciser le rôle des délégués régionaux tout en affirmant la dimension régionale dans l'élaboration des contrats de Plan.

Les entreprises publiques jouent un rôle moteur dans le développement de la recherche industrielle. En 1982, le secteur nationalisé a représenté plus de la moitié du potentiel de recherche et développement dans l'industrie.

Malgré une légère réduction de la part du financement public, les entreprises nationales ont accru leurs travaux de recherche de 6,7 p. 100 en volume alors que les mêmes ratios pour les entreprises privées ne font apparaître que 2,1 p. 100 de progression des dépenses intérieures de recherche en dépit d'un accroissement de 20 p. 100 de soutien financier de l'Etat.

Le nombre des chercheurs a également progressé plus vite dans les entreprises nationales que dans les entreprises privées : 8,8 p. 100 contre 2,7 p. 100. L'effort public français est ainsi le plus important du monde. La contribution substantielle, voire décisive, du secteur nationalisé en faveur du développement de la recherche devrait conduire les contemporains systématiques de l'intervention publique à davantage de mesure. Dans tous les pays, nombre de programmes, et parmi les plus importants, ne peuvent être développés que par l'initiative publique. Aux Etats-Unis, le développement récent du potentiel de recherche dépend largement, on le sait, de l'accroissement des crédits militaires. Dans un pays comme le nôtre, aux ressources plus limitées, beaucoup de programmes ne peuvent parvenir à maturité que par la mobilisation ordonnée de la collectivité scientifique et du

monde de l'industrie. Quelle serait notre marge d'indépendance dans le domaine de la défense ou dans celui des communications, si nous n'étions pas en mesure d'impulser un programme d'initiative publique pour les composants ? Quelle serait notre compétitivité dans la production de nouveaux produits à très haute intégration technologique en l'absence de programmes de recherches coordonnées préparant les projets nationaux ?

Au total, ce budget témoigne que l'esprit ayant présidé à l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation de juillet 1982 est respecté, même si tous les objectifs quantifiés ne sont pas atteints ou ne le seront pas.

Cette dernière considération doit nous inviter à prolonger l'effort afin de conforter les résultats déjà obtenus. Il me paraît nécessaire, à cet égard, d'inscrire le prolongement de l'actuelle loi d'orientation et de programmation dans un nouveau texte législatif dont une loi de plan rectificative pourrait être le support.

Si la planification a un sens et une efficacité, qui a peut-être été trop négligée depuis deux ans, c'est sûrement dans le domaine de la recherche et de la programmation de l'avenir. C'est sur ce souhait qui confirme l'affirmation d'un espoir, celui de voir se concrétiser le sursaut en matière de recherche, et d'une préoccupation, celle de voir restaurer, dans les faits, la pédagogie d'une planification souple et incitatrice, que je conclus cette présentation du budget civil de la recherche.

La commission des finances a adopté trois observations.

Premièrement, se félicitant de la progression des crédits de la recherche en 1985, elle souhaite que des mesures de régulation budgétaire ne viennent pas en cours d'année remettre en cause cet accroissement. Il s'agit d'une observation quelque peu rituelle, puisque nous avons l'occasion, mes collègues et moi, de la présenter, année après année. Mais je ne doute pas que vous veillerez, plus que tout autre, monsieur le ministre, à nous donner satisfaction dans ce domaine.

Deuxièmement, la commission des finances, observant l'important effort consenti par le budget de l'Etat pour inciter les entreprises à développer leurs activités de recherche, souhaite que cet effort trouve une traduction concrète au sein des entreprises françaises, quelle que soit leur dimension.

Enfin, la commission des finances exprime le désir que le rôle et les moyens des délégués régionaux de la recherche et de la technologie soient renforcés et clarifiés.

Sous réserve de ces trois observations, la majorité de la commission des finances a donné un avis très favorable au projet de budget civil de la recherche pour 1985 et s'est félicitée de la détermination du Gouvernement — et de la vôtre, monsieur le ministre — à préserver cette priorité porteuse, plus que toute autre, de confiance dans notre avenir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année encore, les rapporteurs du budget de la recherche sont des rapporteurs heureux. En effet, année après année, l'effort annoncé se poursuit. En 1984, nous atteignons un chiffre jamais vu dans le passé : 2,22 p. 100 du produit intérieur brut sont consacrés à la recherche.

En 1982, nous étions à 2,05 p. 100 ; en 1983 à 2,15 p. 100. En 1985, l'effort de recherche approchera 2,3 p. 100. Songez qu'en 1975 et dans les années suivantes, il n'était que de 1,85 p. 100. On mesure ainsi l'effort de redressement très important accompli depuis trois ans.

Le budget de la recherche reste l'un des quatre budgets prioritaires de l'Etat, comme le prouvent aussi bien le montant des crédits que le nombre des créations d'emplois prévus pour 1985. M. Charzat vient de citer le chiffre de 1 110 créations nettes d'emplois, mais il faut y ajouter 400 postes gagés qui sont destinés à régulariser la situation d'agents rémunérés sur des ressources précaires. Il faut aussi citer de très nombreuses aides, telles les allocations de recherche, dont le flux est passé depuis 1981 de 1 500 à 1 900 par an, les conventions industrielles de formation par la recherche, les bourses de docteur-ingénieur du C.N.R.S., dont le nombre est passé respectivement de 50 à 360 et de 80 à 130, ainsi que d'autres bourses publiques également en progression. En outre, il y a désormais un statut des personnels de recherche. Même si son application tarde quelque peu dans certains organismes, l'ensemble est très positif.

Cela étant, je voudrais vous poser quelques questions qui s'articulent autour de cinq thèmes : la recherche en entreprise, la cohérence du pilotage de la recherche, le financement extra-budgétaire, la politique de l'emploi, la politique européenne de la recherche.

Je commence par la recherche en entreprise. La loi d'orientation et de programmation prévoyait, pour ce type de recherche, une progression annuelle de 8 p. 100 en volume pour la période 1982-1985. Or, même si l'effort a été indéniable, nous n'en sommes pas là. De 1982 à 1984, la progression n'aura été que de 4 p. 100. C'est insuffisant, surtout, si l'on compare notre situation avec celle de nos principaux partenaires : Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, Japon.

Dans notre pays, la part de la recherche financée par les entreprises en France n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Des efforts très importants ont été accomplis, en particulier par l'Anvar, mais beaucoup reste à faire. Les entreprises ont désormais davantage les moyens de le faire. Certes, il fut un temps où ces dernières ne pouvaient guère investir, mais en 1983, leur excédent brut d'exploitation a crû de 17,1 p. 100 et leur épargne de 31,7 p. 100. C'est dire que la politique macro-économique a produit tous les effets nécessaires pour assainir notre économie et pour donner aux entreprises la possibilité d'investir.

Il faut désormais que les décideurs industriels prennent le relais. Je ne donnerai qu'un seul exemple : l'ensemble des industries agro-alimentaires n'ont investi chaque année que 0,1 p. 100 de leur chiffre d'affaires dans la recherche. C'est le chiffre officiel qui m'a été communiqué et s'il est inexact j'attends la rectification. Dans un domaine aussi important et à une époque où l'on ne cesse de parler de bio-technologies comme de l'un des moteurs de la révolution industrielle, un pourcentage aussi faible paraît inacceptable. Car l'investissement dans la recherche, c'est l'emploi de demain. Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour inciter davantage encore nos entreprises à investir dans la recherche ?

S'agissant maintenant de la cohérence du pilotage de notre recherche nationale, il faut interroger sur la répartition des attributions entre votre ministère et celui du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

On a beaucoup parlé — j'y reviens longuement dans mon rapport écrit — des conflits qui peuvent exister entre les directions opérationnelles, chargées de la mise en œuvre de la politique de recherche, et les divisions fonctionnelles, chargées de l'expertise des programmes. De même, alors que la mission scientifique et technique comprend six départements chargés de suivre les programmes de biologie, il n'existe presque aucun mécanisme d'arbitrage. La Cour des comptes a également critiqué la gestion du Fonds de la recherche, qui pratiquerait parfois le « saupoudrage ». Comment comptez-vous améliorer la coordination entre ces deux ministères ?

Un problème se pose avec le ministère des P.T.T. A la suite de la récente répartition des compétences, les crédits de fonctionnement du C.N.E.S. continuent à relever de votre ministère alors que ses crédits d'investissements dépendent du ministère des P.T.T. Ne peut-on améliorer la cohérence de l'ensemble ?

Concernant le programme mobilisateur de l'électronique on a pu craindre que cette nouvelle répartition des compétences n'aboutisse à une sorte de pilotage par l'aval, les critères industriels prenant le pas sur les critères propres à la recherche qu'il est pourtant nécessaire de prendre en considération dans l'intérêt même de notre industrie. Que comptez-vous faire pour que le pilotage de ce programme soit assuré d'une manière plus claire ? Dans les rapports des années précédentes, nous avons mis en évidence le trop grand nombre d'instances administratives et opérationnelles : il apparaît opportun de mettre un peu d'ordre dans ce domaine.

En 1984, à la suite des annulations de crédits qu'a évoquées M. Charzal, on a pris des dispositions pour inciter les organismes de recherche à emprunter auprès des banques. C'est ainsi que le C.N.E.S. et le C.E.A. ont contracté plusieurs emprunts. Parallèlement, un crédit de deux cents millions de francs a été prélevé sur le budget du C.N.E.S. et sur celui du C.E.A. et a été ventilé sur d'autres organismes de recherche. Quel est votre sentiment sur ce point, monsieur le ministre ? Pensez-vous qu'il faille accroître le financement extra-budgétaire de la recherche ? Et si tel est le cas, où placer la ligne de partage entre les activités de recherche qu'il est opportun de faire financer de cette manière et les autres ? Ne court-on pas le risque,

là aussi, d'un certain pilotage par l'aval, les banques, contrairement aux organismes de recherche, investissant plus volontiers dans ce qui est rentable à court terme ?

S'agissant maintenant de l'emploi, un certain nombre de critiques ont été émises quant à la répartition des postes créés par ce budget. Je pense bien entendu à l'opération de La Villette. On a pu trouver que les 510 emplois inscrits pour ce musée étaient un peu importants par rapport aux emplois qui étaient directement consacrés aux activités de recherche. Quel est votre sentiment à cet égard, et pensez-vous prendre des dispositions pour que La Villette ne soit pas seulement un musée et que l'opération s'inscrive dans la perspective de la recherche active en France ?

Je souhaite aussi vous interroger sur la politique de l'emploi à long terme, thème souvent traité dans nos rapports. Je me suis réjoui tout à l'heure que le nombre d'allocations de recherche s'élève à 1 900. Mais comme le nombre d'emplois de chercheurs créés s'élève à 800, un certain nombre de ceux qui auront bénéficié des allocations de recherche — leur durée a d'ailleurs été portée à trois ans dans un certain nombre de disciplines, ce qui est une excellente chose — un certain nombre de bénéficiaires, disais-je, ne trouveront pas à la sortie un emploi de chercheur. Comptez-vous prendre des mesures pour éviter les à-coups en matière d'emplois scientifiques ? En ce domaine, il faut programmer les choses sur dix, quinze ou vingt ans si l'on veut maîtriser l'ensemble du processus.

Je veux, toujours concernant l'emploi, vous interroger également sur la politique de mobilité. La loi d'orientation et de programmation a beaucoup insisté sur la nécessité de créer des passerelles entre les fonctions de chercheur et celles d'ingénieur, entre l'industrie et la recherche. Or, trop souvent, ces passerelles sont encore trop étroites, et ceux qui y passent sont trop nombreux.

De plus, la recherche scientifique n'est pas assez diffusée dans le monde industriel. On a pu constater aux Etats-Unis la naissance d'une sorte de double littérature scientifique : des textes scientifiques proprement dits et des textes qui s'ingéniaient à diffuser les résultats de la recherche dans le monde industriel, auprès des cadres et des ingénieurs. Quelles dispositions comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour accroître cette mobilité ?

Enfin, je vous interrogerai sur l'Europe. Le Gouvernement français a fait état de grands espoirs dans le memorandum qu'il a adressé à ses partenaires il y a quelque temps. Le bilan de l'Europe scientifique est très positif et, monsieur le ministre, vous êtes particulièrement bien placé pour le connaître. Cependant, le décalage existant dans le domaine de la recherche entre les Etats-Unis et le Japon, d'une part, et l'Europe, d'autre part, ne se réduit pas. Par exemple, le 28 juin 1983, le conseil des ministres de la Communauté a décidé un financement de 3,7 milliards d'ECU pour un programme scientifique étalé sur les années 1984 à 1987. Or, à l'heure actuelle, ce programme n'est financé qu'à hauteur de 600 millions d'ECU pour 1984. Si nous ne respectons pas ce programme, qui constitue le minimum nécessaire pour que la recherche européenne puisse combler le retard, l'Europe scientifique perdra de sa crédibilité. Je pense au programme européen de biotechnologie qui est bloqué en raison de contraintes budgétaires et aux difficultés qui subsistent pour construire un véritable espace scientifique européen.

Il me semble que la fragilité de l'Europe scientifique tient au fait que les contraintes budgétaires pèsent plus fortement sur ce programme naissant que sur d'autres programmes européens, plus massifs et apparemment plus incompressibles. C'est là une vision à court terme des choses. Si l'Europe ne choisit pas d'investir d'abord dans la recherche, on continuera à connaître ce protectionnisme à courte vue encore trop souvent pratiqué dans nombre de pays d'Europe, ainsi qu'on a pu le constater récemment dans l'électronique. C'est ainsi que C.I.T.-Alcatel et Siemens ont été exclus des appels d'offres pour des centraux téléphoniques de British Telecom, et chacun se souvient des accords conclus par l'Espagne avec I.T.T. et A.T.T. ou de celui passé par la firme italienne S.T.E.T. avec I.B.M. Ce sont autant de défaites pour la recherche et pour le développement technologique européens. Il est beaucoup plus facile pour une firme européenne de conclure un accord de développement technologique avec une firme américaine ou japonaise qu'avec une autre firme européenne. C'est certainement la question la plus importante qui nous est posée, le défi que nous devons relever en priorité. Je souhaite donc connaître, monsieur le ministre, vos orientations à cet égard.

Je conclurai, comme M. Charzal, en souhaitant que la loi d'orientation et de programmation ait en suite. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a souhaité que s'en-

gagne, au cours de l'année 1985, un grand débat rassemblant la communauté scientifique et l'ensemble des partenaires concernés et auquel participerait aussi le Parlement, pour que nous puissions définir les orientations de l'après-loi d'orientation et de programmation sur la recherche.

Monsieur le ministre, dans le domaine de la recherche, rien n'est acquis et il est bon de se poser des questions. Je ne voudrais cependant pas terminer cette intervention sans souligner combien l'effort très important que traduit ce budget a séduit la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est pourquoi elle vous propose, mes chers collègues, d'approuver le projet de budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, dans la ligne définie par le Président de la République, la recherche a constitué depuis trois ans une priorité. Vos prédécesseurs, MM. Jean-Pierre Chevènement et Laurent Fabius, l'ont considérée comme telle. Ministre de plein droit, vous poursuivez dans la même voie, et le projet de budget que vous nous proposez en est la démonstration.

En 1984, l'effort de recherche représentera 2,2 p. 100 du P.I.B., contre 1,8 p. 100 en 1980. Le budget de 1985 devrait ainsi nous permettre d'approcher les 2,5 p. 100 qui constituaient l'hypothèse de référence pour la loi du 15 juillet 1982.

Si l'on ajoute dépenses ordinaires et autorisations de programme, le budget atteindra près de 25 milliards, soit 5,8 p. 100 de plus qu'en 1984, mais si l'on ajoute dépenses ordinaires et crédits de paiement, c'est une augmentation de près de 7 p. 100 que nous constatons. Cet effort en crédits de paiement vient lever quelques inquiétudes que nous avions émises l'an dernier.

Le souci d'efficacité se retrouve dans l'augmentation significative des interventions publiques — 15,25 p. 100 — et les subventions d'investissements, qui ont un effet d'entraînement, augmentent davantage que les investissements directs. Par conséquent, si des annulations de crédits ne viennent pas en cours d'année restreindre l'effort, celui-ci sera tout à fait significatif et, bien évidemment, la commission de la production et des échanges s'associe au vœu qui a été exprimé par M. Charzat dans ce domaine.

En ce qui concerne l'emploi, que la rigueur budgétaire a dû contracter dans de nombreux secteurs, je constate l'effort qui est fait pour les chercheurs, puisque près de la moitié des 1 110 emplois créés le sont à leur profit : 536 chercheurs, soit 3 p. 100 de plus qu'en 1984, surtout dans le secteur du C. N. R. S. Pour les I. T. A., si l'on peut se féliciter du grand nombre des régularisations — plus de 200 — les créations paraissent trop limitées puisqu'on n'en compte que 64. Certes, la qualité compte parfois plus que la quantité, mais, pour soutenir les équipes et leur donner leur pleine efficacité, il faudra à l'avenir mieux équilibrer les créations d'emplois, tout en facilitant des promotions internes.

Ce souhait me paraît d'autant plus fondé que, comme tout le monde, j'ai remarqué les 510 emplois créés pour le musée des sciences et techniques de La Villette. Il faut, bien sûr, que cette institution puisse fonctionner, mais elle ne saurait le faire au détriment de l'effort de recherche proprement dit. A quoi servirait, en effet, de célébrer le passé si l'on risquait d'hypothéquer l'avenir ?

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis. Cet avenir implique bien sûr le développement de la formation à la recherche par la recherche. L'augmentation des allocations de recherche de 16,6 p. 100 est un élément favorable en ce sens, ainsi que l'augmentation des bourses de docteurs-ingénieurs et des bourses dites Cifre qui intéressent le secteur industriel.

Les organismes publics de recherche vont recevoir des dations significatives, au service de la recherche fondamentale — plus 9,5 p. 100 — comme des programmes mobilisateurs — plus 10,7 p. 100. Ces organismes devront gérer avec le plus grand souci de rigueur et d'efficacité, dans leurs nouvelles structures, celles des établissements publics scientifiques et technologiques, les E. P. S. T., ou des établissements publics industriels et commerciaux, les E. P. I. C., avec les nouveaux statuts du personnel définis par le décret du 30 décembre 1982, et qui se mettent en place lentement — trop lentement sans doute. La fusion du Cnexo et de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes dans un seul organisme, l'Ifremer — institut français de

recherche pour l'exploitation de la mer —, la réforme de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer et du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, devenu le Cirad en juin 1984, la constitution du centre d'étude des systèmes et technologies avancées en organisme de plein droit, l'affirmation de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie comme un grand centre d'envergure nationale, constituent des avancées remarquables, tandis que les grands organismes de réputation internationale comme le C. N. R. S. ou l'I. N. S. E. R. M. ont su mieux valoriser leurs recherches, en jonction avec les secteurs de production, sans pour autant abandonner leurs recherches fondamentales.

Dans ce cadre, certains se sont demandés si le développement — si urgent et si essentiel — de la filière électronique ne serait pas perturbé par l'engagement des P. T. T. En effet, c'est autour des télécommunications que va se développer l'action publique, dans le secteur de l'informatique comme de l'électronique. En raison des enjeux industriels et internationaux, on peut le comprendre. Il portera néanmoins de bien maintenir la liaison entre ces programmes et l'ensemble du secteur de la recherche, pour faciliter les interactions et multiplier les occasions de développement et de valorisation. Nous avons payé cher l'échec du « plan calcul ». Dans ces domaines, toute erreur devient vite une catastrophe. Mais nous avons confiance en l'ancien directeur du centre national d'études spatiales comme dans le ministre des P. T. T. et dans son directeur général des télécommunications pour veiller au grain.

Ainsi le budget de 1985 de la recherche et de la technologie va-t-il contribuer fortement et utilement à l'effort de modernisation auquel le Premier ministre a convié toutes les forces vives de notre pays. Mais, sur ce terrain, sachons-le, nous retrouvons un certain nombre de contradictions qui marquent notre société et surtout notre économie. J'en citerai trois.

La première, c'est la contradiction entre le dynamisme des hommes ou des équipes et la pesanteur des structures administratives.

Nous avons en France un potentiel de chercheurs et d'agents de la recherche remarquable. La région parisienne pèse encore très lourd, mais les grands centres régionaux se renforcent. Avec la décentralisation, peu à peu, les organismes et les administrations se déconcentrent. Mais certaines habitudes persistent. La requête de moyens, la mise en place des programmes, le recrutement des équipes empruntent des canaux trop compliqués et l'innovation se satisfait mal des lenteurs administratives et des procédures tatillonnes de contrôle ou d'autorisation. Des efforts sont faits, et le renforcement des moyens de l'A. N. V. A. R. — l'agence nationale pour la valorisation de la recherche — va dans ce sens, mais il n'y a pas de temps à perdre. Il faudra faire les réformes nécessaires pour faire décoller les groupements d'intérêt public. Il faudra aussi éviter de trop multiplier les tutelles locales ou régionales. Si l'on met en place des délégués régionaux — et nous en sommes satisfaits — qu'on leur donne les moyens d'agir et qu'on ne les soumette surtout pas à d'autres délégués régionaux.

La deuxième contradiction est celle qui existe entre les incitations à la recherche industrielle et la mobilisation réelle des entreprises.

Le crédit d'impôt, les aides à l'innovation, la gestion du fonds industriel de modernisation par l'A. N. V. A. R. constituent des incitations importantes en faveur de la recherche industrielle, publique ou privée. Des progrès importants ont été réalisés et les entreprises nationalisées y ont largement contribué. Néanmoins, par comparaison avec les autres grands pays industriels comme avec les exigences de la modernisation, l'effort des entreprises reste insuffisant. Il représente 40 p. 100 de l'effort global de recherche, alors qu'il devrait atteindre plus de 50 p. 100, si ce n'est 60 p. 100, comme dans d'autres pays.

Bien sûr, la part des entreprises qui était de 43 milliards de francs en 1982 est importante, mais je crains qu'elle ne tombe à 40 milliards de francs en 1984. Le relais entre l'effort de la nation et celui des entreprises n'est pas bien assuré. Mille trois cents entreprises ont engagé une action de recherche avec des moyens propres. C'est beaucoup et c'est peu. Par leur groupement, par leur organisation propre, les entreprises doivent s'engager plus activement dans une politique de recherche à moyen terme. Sinon, on risque d'avoir un double secteur, celui de l'innovation induite par la politique même de l'entreprise, mais aussi celui de l'innovation provoquée de l'extérieur par des impulsions publiques qui risquent d'épuiser peu à peu les moyens de l'Etat. En ce domaine, nul doute qu'une meilleure synergie est possible entre la recherche et l'industrie, comme entre le secteur public et le secteur privé.

Troisième contradiction, enfin, entre les nécessités de l'ouverture pour mener une politique moderne de recherche et de développement et les difficultés de la coopération sous toutes ses formes.

La coopération à l'échelle régionale ou internationale est une excellente expérience, mais il faut aller au-delà. La dimension européenne, comme l'a rappelé l'orateur précédent, est ici essentielle. Le programme dit « Esprit » est une bonne illustration de ce que l'on peut faire, mais il faut élargir la coopération à des secteurs industriels qui doivent se moderniser fortement comme l'automobile ou l'aéronautique, ou encore aux secteurs stratégiques que sont les biotechnologies ou les composants électroniques. Nous savons que le succès d'Ariane est dû au C.N.E.S., mais aussi aux coopérations qui ont pu se développer dans l'agence spatiale européenne. En 1985, malgré les difficultés, il faudrait que nous puissions avancer en ce sens.

Ces contradictions, je le disais, sont celles de notre société, de notre économie. Votre budget peut contribuer à les résoudre en partie. Mais il faudra un effort continu et cohérent. C'est pourquoi il nous semble utile que la loi du 15 juillet 1982 puisse être prolongée. Nous souhaitons que le Parlement soit consulté à nouveau en 1985 sur la politique de recherche qui devra être menée dans la deuxième période au 9^e Plan.

Le bilan est déjà largement positif et nous avons confiance dans votre sens des responsabilités et dans votre compétence, qui donnent également confiance à l'ensemble du monde de la recherche. C'est pourquoi, à une large majorité, la commission de la production et des échanges, s'est prononcée en faveur de l'adoption des crédits du budget de la recherche et de la technologie. Et, pour symboliser l'effort qui doit être fait par l'ensemble de notre pays, peut-être l'Assemblée tout entière suivra-t-elle la recommandation de la commission. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Nous allons passer à la discussion. Je demande à l'ensemble des intervenants de bien vouloir respecter strictement leur temps de parole.

Dans la discussion, la parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Permettez-moi d'abord, monsieur le ministre, compte tenu d'un passé commun, de vous féliciter de votre nomination, dont je ne puis que me réjouir en raison de votre personnalité, de vos grands succès scientifiques et de votre stature d'homme d'entreprise.

Je sais que la plupart des arbitrages étaient rendus au début du mois de juillet, au moment où vous avez pris vos nouvelles fonctions. Par conséquent, vous voudrez bien, si d'aventure quelques critiques vous paraissent injustifiées, ne pas y voir un caractère personnel que je ne saurais leur donner.

Le projet de budget de la recherche pour 1985, que vous nous présentez aujourd'hui, devrait s'inscrire dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982.

Pour en avoir discuté point par point avec votre prédécesseur, je rappellerai qu'elle prévoyait une forte croissance en volume des dépenses de recherche : 17,8 p. 100 par an sur la durée du Plan.

J'avais, à l'époque, exprimé très clairement mon scepticisme quant à la possibilité d'assurer une progression si ambitieuse, tout en reconnaissant, avec mes collègues, l'intérêt, voire le caractère indispensable d'un tel effort si nous voulions que la France participe au grand bond en avant fait par la recherche dans les pays occidentaux qui, sur le plan industriel, sont nos concurrents.

La période 1981-1983 fut marquée par une certaine croissance mais, déjà, avec l'élaboration du budget de 1983 nous étions loin des prévisions initiales de la loi, ce qui a conduit votre prédécesseur, aujourd'hui Premier ministre, à n'y faire plus que de très lointaines références.

Quant au budget de 1984, il traduisait un abandon pur et simple des objectifs de la loi. Personne ne s'y est trompé, les chercheurs moins que les autres, eux qui ont vu s'effondrer une partie de leurs espoirs. La confiance a disparu, à la mesure du décalage entre la réalité et le discours.

Certes, chacun de nous peut retrouver dans les rapports de M. Charzat, de M. Sueur et de M. Chapuis des phrases ronflantes.

M. Sueur évoque en préambule de son rapport des « objectifs ambitieux ». Il parle de la place de la France « dans le peloton des pays les plus développés ». Permettez-moi de vous dire que la suite du texte contredit quelque peu ces formules. Le cœur n'y est plus.

Chacun connaît la dure réalité. Une politique aventureuse faisant suite à des promesses électorales quelque peu démagogiques a plongé notre pays dans de graves difficultés économiques. Il a fallu très vite revenir sur les illusions lyriques de 1981, et très vite mesurer la part importante de rêve que la loi d'orientation et de programmation avait introduite.

L'année 1983 a vu intervenir les premières annulations d'autorisations de programme, les coupes sombres dans les crédits de paiement. Mais on avait encore peur des mots. Votre prédécesseur parlait de « régulation », comme si le rythme seul était changé, que des décalages intervenaient, mais que les objectifs restaient les mêmes.

Enfin, 1984 a été l'année de la brutale affirmation des suppressions de crédits : le fonds de la recherche a vu les annulations porter sur 25 p. 100 de ses crédits au printemps.

Alors, monsieur le ministre, plutôt que de discuter de pourcentages, je pose clairement deux questions.

La première s'adresse à votre gouvernement. A quoi peut donc correspondre une discussion budgétaire, au cours de laquelle on se félicite du progrès que constitue l'augmentation de 10 p. 100 des dotations budgétaires par rapport à l'année précédente, en supputant les avantages qu'une telle augmentation peut apporter, alors que quelque part dans le silence du cabinet, on prépare les annulations de crédits qui seront appliquées une fois le budget voté par la majorité ? Comment voulez-vous que des organismes de recherche, pour qui la continuité de l'effort est le maître mot, puissent établir des programmes cohérents dans un tel climat ?

Ma question, chargée, vous le concevez, d'une très grande inquiétude, est donc la suivante : notre débat d'aujourd'hui n'est-il pas artificiel, comme l'est sans doute le document que l'on nomme « le jaune », que j'ai eu ce matin de bonne heure, et dans lequel les comparaisons sont établies non pas en fonction des chiffres réels du budget 1984, après annulation des autorisations de programme et des crédits de paiement, mais avant que les coupes sombres n'aient été effectuées ?

Qu'auriez-vous dit, monsieur le ministre, si vos ingénieurs vous avaient un jour présenté, lors d'un essai de lanceur, des comparaisons effectuées non pas par rapport aux faits observés, mais par rapport aux hypothèses de travail ? Vous auriez probablement été très sévère. C'est de cette sévérité dont je ferai preuve vis-à-vis de ceux qui ont préparé le document auquel je viens de faire allusion.

Ma seconde question s'adresse à vous-même, monsieur le ministre : avez-vous la conviction, avez-vous reçu des assurances, que les documents que vous nous présentez, les chiffres que vous nous donnez seront respectés ? Ce qui s'est passé au cours des deux derniers exercices oblige la représentation nationale à s'assurer de votre affirmation, de votre force de conviction et de votre autorité pour délibérer et voter en connaissance de cause.

Le budget tel qu'il nous est présenté comporte de graves anomalies. L'une des plus importantes concerne un domaine que vous connaissez bien, monsieur le ministre, celui du Centre national des études spatiales, domaine dans lequel les succès nationaux et européens ont été particulièrement éclatants cette année — je fais bien entendu allusion à votre grande réussite en matière de lanceurs.

Dans ce budget, les dépenses en capital du C.N.E.S. relèvent du ministère des P.T.T., alors que les dépenses en personnel relèvent du ministère de la recherche et de la technologie. Mais, dans le même temps, le financement de l'A.D.I., l'agence de l'informatique, de l'I.N.R.I.A., l'institut national de recherche en informatique et en automatique, et celui du Césia, le centre d'études des systèmes et technologies avancées, est intégralement renvoyé au budget annexe des P.T.T.

Pourquoi cette différence ? Tout se passe comme si le Gouvernement, plus démuné d'argent qu'il ne l'a jamais été, avait voulu faire financer par les usagers du téléphone l'ensemble de la recherche spatiale et de la recherche en informatique, mais que, par un reste de pudeur, et peut-être aussi pour sauver les apparences, il avait maintenu le personnel et l'administration au ministère de la recherche et de la technologie.

Comment ne pas s'indigner de voir apparaître, en dehors de toute discussion budgétaire, sans que la loi de finances ait été le moins du monde concernée, un financement de la recherche par le recours aux prêts bancaires ? Je regrette que M. Charzat n'en ait rien dit !

En fait, tout le monde sait bien ici qu'à la suite d'arbitrages difficiles on avait prélevé sur les moyens du C.E.A. et du C.N.E.S. des dotations destinées à « boucher les trous »,

c'est-à-dire à compenser les pertes subies par les organismes publics de recherche. Lorsqu'on a mesuré les troubles qu'une telle décision pouvait entraîner, les drames qui pouvaient en découler, le Gouvernement, pour ne pas créer une situation scandaleuse, a autorisé le C. E. A. à emprunter 140 millions de francs et le C. N. E. S. 110 millions de francs.

On commence donc à grever les budgets à venir pour boucher les trous du budget 1984. Plus grave, certains signes nous donnent à penser qu'une telle mesure n'est plus considérée comme un expédient provisoire, mais qu'elle constitue les éléments d'une nouvelle doctrine. Vous nous renseignerez peut-être sur ce point, monsieur le ministre.

Dans le même temps, nous voyons les dotations en capital de la compagnie C.I.F.-Honeywell-Bull généreusement augmentées de 35 p. 100. Mais que fait donc une telle dotation dans le cadre de votre budget ? Les sociétés nationalisées ont un statut particulier. L'évolution de leur capital relève des charges communes, et non du budget de la recherche et de la technologie. Le capital de cette société est lié à son développement industriel, à l'ampleur des investissements de production. En aucun cas il n'est lié à l'effort de recherche national.

Cette monstruosité de présentation est d'autant plus grave que, dans les annulations de crédits de 1984, la dotation à C.I.F.-Honeywell-Bull a été soigneusement préservée, de sorte que cette société n'a pas été touchée par la rigueur qui frappait les autres secteurs.

A vrai dire, tous les secteurs n'ont pas été frappés par la rigueur : le musée de La Villette est, lui aussi, un domaine très préservé, peut-être parce qu'il fait partie, dit-on, du domaine réservé. L'an passé, je m'étais déjà indigné que la totalité des postes créés — 110, si je m'en souviens bien — ait été à son profit. Cette année, la situation est meilleure. Sur 110 postes créés, 510 seulement sont pour le musée. Il est vrai que l'année dernière, on m'avait affirmé que c'en était fini !

Réalisez-vous, monsieur le ministre, que, si les autorisations de programme ont quelque peu diminué pour La Villette, sans doute parce que les travaux s'achèvent, elles représentent encore, avec 1 127 millions de francs, le double des crédits affectés aux instituts de santé, soit 652 millions de francs, représentant l'effort que vous proposez pour l'I. N. S. E. R. M. et pour l'Institut Pasteur de Paris, de Lille et de l'outre-mer ? Étonnez-vous après cela que nous prenions un ton sévère et que nous parlions de l'incohérence des priorités !

En matière de structures, il y aurait beaucoup à dire. Je me contenterai d'une observation générale dont je voudrais souligner la gravité.

L'effort de rassemblement des moyens, qui était l'une des bonnes choses prévues par la loi d'orientation et de programmation de la recherche, a donné lieu à des programmes mobilisateurs qui ont été rattachés à une direction de votre ministère, la D. E. S. T. I. — direction du développement scientifique et technique de l'innovation — alors que les experts, chose curieuse, se trouvaient dans une autre direction, la mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

L'effet pervers d'un tel schéma — schéma voulu, je le souligne — qui instaure dichotomie et concurrence a été considérable, particulièrement pour les programmes mobilisateurs principaux, les biotechnologies et la filière électronique. Quant au septième programme mobilisateur, le développement technologique du tissu industriel, véritable fourre tout, rien n'en est sorti que des parloles, des discussions stériles, et l'on parle périodiquement de le supprimer.

Depuis votre arrivée au ministère et connaissant les jugements assez sévères que vous avez été amené à porter dans le passé, on attend une ultime restructuration : la D. E. S. T. I. disparaîtrait au profit des deux directions restantes, sans que pour autant disparaissent les structures conflictuelles. Tout cela crée un grave malaise, une paralysie des hommes là où devrait dominer le dynamisme et l'imagination.

Songez, monsieur le ministre, à l'importance de la recherche technique. Mon collègue André Giraud avait créé une délégation à l'innovation qui a eu un impact très appréciable dans l'encouragement à l'effort de recherche appliqué des petites et moyennes entreprises. Ne laissez pas périr cette structure qui s'appuie sur l'Anvar, cette idée très porteuse d'avenir.

Il me faut conclure. Nombre de scientifiques, nombre de chercheurs, des ingénieurs, des industriels ont applaudi à votre nomination à la tête de ce grand ministère dont ils savent le rôle moteur pour la recherche fondamentale et industrielle. Alors, monsieur le ministre, comme vous l'avez fait dans le

passé pour d'autres organismes, faites cesser le désordre qui règne dans les chiffres et dans les esprits. Mettez fin au caractère artificiel de certains débats où domine le double langage : langage généreux, d'abord, pendant le débat public pour vanter les mérites du socialisme, puis langage de rigueur féroce et de cynisme lorsque, quelques mois plus tard, on coupe, on rogne, on massacre, on transfère, parce que l'on n'a plus les moyens. Donnez-nous des chiffres. Que l'on s'y tienne et que les laboratoires, les organismes sachent sur quels moyens ils peuvent compter.

Repensez vous-même l'ensemble du système avec la rigueur et la méthode que nous vous connaissons. Les moyens des chercheurs ont été réduits par la politique de rigueur au-delà de ce qui était acceptable, mais plus encore, nombre d'entre eux se trouvent ballottés de-ci de-là et ont l'impression d'être inefficaces.

Définissez une stratégie de recherche appliquée et d'aide à l'industrie qui soit cohérente avec l'immense effort nécessaire pour redresser la situation de notre pays. Ce jour-là, monsieur le ministre, nous pourrions vous approuver et nous pourrions vous suivre. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, avant d'en venir à mes appréciations sur le projet de budget que vous nous soumettez, je tiens à répondre à la philippique de M. Galley.

Vous venez de nous dire, monsieur Galley : « Donnez-nous des chiffres et que l'on s'y tienne. » On comprend votre hargne — je ne peux employer un autre terme — lorsque l'on sait quelles responsabilités ont été les vôtres et quand on connaît les résultats de la politique qui a été menée lorsque vous étiez au gouvernement. Mais puisque vous voulez des chiffres, en voici : la part de l'effort national de recherche et de développement technologique dans le produit intérieur brut a été de 2,16 p. 100 en 1967, 1,91 p. 100 en 1971, 1,80 p. 100 en 1975, 1,76 p. 100 en 1978 et — il y a eu effectivement un léger redressement — 1,81 p. 100 en 1979.

Ces chiffres figurent dans le document « jaune » que vous décriez si fort, ce qu'au demeurant je comprends fort bien puisque ses premières pages portent votre condamnation. On ne peut s'étonner, devant d'aussi faibles résultats obtenus alors que la France traversait des années de croissance forte, de votre difficulté à porter un jugement serein sur la politique conduite par les autres et qui répond à l'ambition scientifique du pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Guy Bêche. Bien envoyé !

M. Serge Charles. Ne soyez donc pas si hargneux ! M. Galley a été d'une courtoisie exceptionnelle. Agissez de la même façon envers lui !

M. Philippe Bassinet. Si M. Galley veut m'interrompre, je lui laisse volontiers la parole.

M. Robert Galley. J'ai trop de plaisir à vous entendre !

M. le président. Non, monsieur Bassinet, continuez. Ne vous laissez pas interrompre.

M. Philippe Bassinet. Le budget que vous nous présentez ce matin, monsieur le ministre, peut être apprécié sous deux éclairages distincts, dont chacun met en valeur l'une de ses spécificités.

L'éclairage économique et budgétaire, tout d'abord : dans une période budgétaire difficile, marquée par notre effort pour réduire les prélèvements obligatoires conformément aux engagements du Président de la République, votre budget ne dément pas la priorité accordée jusqu'ici aux objectifs de recherche. Au contraire, il la confirme.

L'éclairage institutionnel ensuite : le budget de la recherche pour 1985 s'enracine, en effet, sur la première année d'application du 9^e Plan, en même temps qu'il ouvre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs prévus pour la dernière année d'application de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologiques de la France. Il est donc, il doit être l'occasion d'un bilan comme d'une réflexion prospective.

Avant cela, j'examinerai rapidement donc la portée économique du budget que vous nous soumettez. Dans cette analyse, les catégories ont été fixées et c'est sur le budget civil de

recherche et développement qui portera notre attention : recouvrant partiellement les crédits de votre ministère, ce budget, évalué pour 1985 à 39 milliards de francs, comprend quatre postes d'inégale importance :

Les crédits inscrits au budget de votre ministère et affectés aux organismes qui en dépendent directement, soit 24 milliards de francs ;

Les dotations des services communs du ministère de la recherche et de la technologie et du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, soit 290 millions de francs ;

Les contributions budgétaires des ministères participant à l'effort civil de recherche, dont, notamment, celle du ministère de l'éducation, soit 7 milliards de francs ;

Les financements relevant du budget annexe des télécommunications, soit, la encore, 7 milliards de francs.

S'ajoute à ces dotations le coût du crédit d'impôt « Recherche », reconduit cette année, soit 400 millions de francs, en progression de 15 p. 100 par rapport à 1984, première année de son application.

Une ligne d'emprunt de 300 millions de francs est enfin prévue pour le financement de programmes de construction aéronautique civile.

Incontestablement, la progression de ces masses marque le maintien de la priorité attribuée aux actions de recherche : plus 7,5 p. 100 en volume de dépenses ordinaires et crédits de paiements par rapport aux inscriptions initiales de la loi de finances pour 1984 ; plus 9,5 p. 100 par rapport à ses réalisations effectives.

A l'intérieur même de cette progression, ce sont les principaux axes de notre politique en matière de recherche qui ont été le plus vigoureusement dotés. Ces axes sont — faut-il le rappeler — une politique active de l'emploi, le respect de nos engagements sur la réforme du statut des chercheurs et des I.T.A. — ingénieurs, techniciens, personnels administratifs — le maintien de l'aide aux programmes définis par la loi d'orientation et de programmation, une diversification rationnelle des financements et, enfin, la réorganisation des structures nationales de recherche.

En ce qui concerne le premier point, l'emploi, les chiffres parlent d'eux-mêmes et M. Robert Galley les rappelait tout à l'heure. Alors que les effectifs de l'Etat diminuent de 5 500 unités, le secteur de la recherche se voit doté de plus de 1 100 emplois nouveaux, dont 536 emplois de chercheurs, ce qui restitue pour cette catégorie un ta x de progression d'effectif de 3,5 p. 100, proche des objectifs de la loi de programmation.

Les personnels I.T.A. bénéficient, quant à eux, d'un contingent de 64 créations et 418 transformations d'emplois qui permettront 805 promotions et 396 transformations d'emploi de chercheurs. C'est ainsi un vaste plan de déblocage des carrières qui se met en place pour les I.T.A.

Ainsi, depuis 1981, ce sont presque 8 000 emplois nouveaux qui auront bénéficié à la recherche française, grâce à une progression soutenue de ces effectifs de plus de 3 p. 100 en moyenne annuelle.

Sur le second point, le respect des engagements pris sur la réforme des statuts, qui doit être un souci primordial car il concerne l'ensemble de ceux qui travaillent pour la recherche française — et il ne saurait y avoir de recherche de qualité sans que l'ensemble des personnels de recherche soit totalement mobilisé — beaucoup a déjà été fait.

Ainsi, 1984 aura été la première année d'application du statut cadre du 30 décembre 1983. Le projet de budget civil de recherche et de développement contient à ce titre pour cinq établissements publics — le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M., l'I.N.R.A., l'O.R.S.T.O.M. et l'I.N.R.I.A. — les transformations d'emplois nécessaires aux mesures de titularisation envisagées. D'autres mesures seront également financées dès 1985 : l'ouverture d'un quart des classes supérieures, le décontingentement du septième échelon du grade de chargé de recherche, la transformation des emplois d'attaché de recherche en emplois de chargé de recherche de deuxième classe, le reclassement des I.T.A. La progression préférentielle des dépenses ordinaires sur les autorisations de programme permet notamment cet effort.

Je reviendrai plus en détail sur le troisième point, l'aide aux programmes définis par la loi de programmation, en examinant les perspectives qui s'ouvrent à l'échéance de ce texte. Toutefois, je souligne dès maintenant que l'effort est maintenu en termes d'autorisations de programme pour la recherche fondamentale et les recherches appliquées et finalisées, où s'observe une progression de plus de 9,5 p. 100, et accrue pour les programmes mobilisateurs où cette progression dépasse 10 p. 100.

La diversification des financements est, quant à elle, une constatation de fait. Ses origines sont multiples : naturelles lorsqu'il s'agit de la participation du budget de l'éducation à l'effort national de recherche, technique lorsqu'il s'agit de la prise en charge par le budget annexe des P.T.T. de dépenses rattachées à la filière électronique ou par le budget des transports de l'effort de recherche aéronautique. Cette diversification a été maintenue aussi rationnelle qu'il est possible jusqu'à présent : reflet de la pluralité des formes de l'effort national de recherche, elle doit cependant demeurer aussi opérationnelle que possible.

Pour 1985 le ministère chargé des P.T.T. prendra ainsi en charge le financement en dépenses ordinaires et autorisations de programmes de l'Institut national de la recherche informatique et du Centre national d'étude des systèmes informatiques des administrations, au titre de la filière électronique, et le financement en autorisation de programme du Centre national d'études spatiales pour 3,5 milliards de francs, son fonctionnement restant à la charge de votre ministère. Je comprends bien à cet égard les inquiétudes de M. Galley, mais je lui conseille de regarder un peu aux alentours. Il constatera que, dans nombre de pays, on a effectivement un regroupement des dépenses qui concernent tout à la fois les communications et le spatial. Il n'y a donc là rien de scandaleux.

M. Robert Galley. Ah bon !

M. Philippe Bassinet. Enfin, la réorganisation des structures nationales de recherche se poursuit et doit trouver sa traduction dans le budget que vous nous présentez. L'année 1984 aura en effet connu le regroupement de l'Institut supérieur des pêches maritimes et du Centre national d'exploitation des océans dans un nouvel établissement public : l'IFREMER. De même, la transformation du groupement d'intérêts économiques du G.E.R.D.A.T. en un établissement public, le Centre international en recherche agronomique pour le développement, est aujourd'hui réalisée. Le rapprochement entre l'O.N.S.E.R. et l'I.R.T. en vue de leur fusion, enfin, se poursuit.

L'ensemble de ces réorganisations apparaît au budget civil de recherche et développement comme il est naturel : crédits à l'IFREMER, transformations d'emplois de chercheurs au profit des personnels de l'O.R.S.T.O.M., intégration d'agents de l'I.F.R.A.C. au sein du C.I.R.A.D., création de postes à l'I.R.T.

Ainsi se transforme et progresse notre appareil national de recherche. Si la vitesse de ces transformations dépend pour une grande part des moyens qui sont engagés et des critères retenus pour leur répartition, il reste que l'activité même de recherche, qui nécessite des structures modernisées, requiert également une grande stabilité et un champ étendu de certitudes sur ses objectifs et ses moyens.

C'est à ces exigences qu'ont, chacune à leur manière, répondu la loi d'orientation et de programmation de 1982, d'une part, et les lois de 9^e Plan de 1983, d'autre part. L'exercice budgétaire 1985 est cependant particulier à cet égard : il est la première étape annuelle d'application du 9^e Plan et marque l'achèvement de la première période de programmation. Il importe à cette occasion de tirer des leçons et de formuler des orientations nouvelles.

Intégrée aux objectifs du 9^e Plan jusqu'en 1988, la recherche n'est certes pas privée de cadres à moyen terme.

Ce sont ainsi près de 60 milliards qui seront mobilisés pour la période 1984-1988 au titre de l'effort civil de recherche et de développement dans une masse globale de 350 milliards : de tels chiffres indiquent que la recherche n'est pas un accessoire dans le Plan.

La mobilisation de ces moyens est effectuée à travers la grande action n° 4, « l'impératif scientifique et culturel », et par sept des douze programmes prioritaires d'exécution. Dix mesures spécifiques en faveur de la recherche industrielle adoptées lors du conseil des ministres du 22 février 1984 ont complété ce dispositif.

Dès 1984, 45 p. 100 des autorisations de programme du budget civil de recherche, soit 8 milliards de francs, sont venues alimenter les programmes prioritaires d'exécution du plan. Ces engagements regroupent la totalité des actions d'incitation, soit 3,3 milliards de francs, le soutien aux programmes définis par la loi du 15 juillet 1982, soit 2,9 milliards de francs, l'ensemble des crédits alloués à la filière électronique, soit 1,5 milliard de francs, une partie des crédits du C.N.E.S. et les autorisations de programme du bureau national de métrologie.

Sans énumérer la totalité des interventions effectuées dans ce cadre, il convient de retenir principalement : le rôle de l'A.N.V.A.R., la présence de l'A.F.M.E., l'action de la M.I.D.I.S.T.

C'est cependant au sein du programme prioritaire d'exécution n° 3, « favoriser la recherche et l'innovation », qu'a été concentré l'effort de modernisation de notre appareil productif, combinant les actions incitatives directes, notamment celles du fonds de la recherche et de la technologie, l'encouragement au développement de la recherche technique, la relance de la recherche dans nos écoles scientifiques, la valorisation des programmes de recherche dans les organismes publics. A côté de ces actions de modernisation, le programme prioritaire d'exécution n° 3 a prévu un effort de promotion de la culture scientifique et technique, dont le projet de La Villette, qui peut certes être quelque peu critiqué, représente une concrétisation attendue annonçant d'autres décisions régionales.

M. le président. Monsieur Bassinet, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Philippe Bassinet. J'en termine, monsieur le président.

De même, et toujours parallèlement aux actions de modernisation l'effort de formation s'est traduit par un important renforcement de l'enveloppe des conventions industrielles de formation par la recherche, doublée en 1984.

Enfin, c'est à l'intérieur du Plan que s'est naturellement développée l'animation territoriale des activités de recherche. Le programme prioritaire d'exécution n° 9, « réussir la décentralisation », a mobilisé à ce titre près de 200 millions de francs, mais c'est surtout par le canal des contrats de Plan Etat régions qu'ont pu s'instaurer un dialogue territorial et une répartition des moyens dans le domaine de la recherche. Les financements régionaux d'actions de recherche ont ainsi progressé de plus de 150 p. 100 par rapport à 1981 et l'on a vu se définir dans chaque région des orientations spécifiques en matière de recherche susceptibles de valoriser les ressources locales. Ces orientations sont désormais dans vingt régions relayées par des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie.

Ainsi l'activité nationale de recherche fait-elle son chemin à l'intérieur des itinéraires tracés par le 9^e Plan. Mais ce n'est que comme une composante parmi d'autres des facteurs du développement national que le Plan appréhende la recherche. Comme activité spécifique, elle s'est par ailleurs soumise à un autre système d'échéances et d'objectifs qu'observent attentivement ceux qui, comme vous même, monsieur le ministre, sont particulièrement attachés au développement d'une recherche française de niveau élevé. Ces références ont été fixées par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France du 15 juillet 1982.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous poser quelques questions qui constituent les préoccupations qui devaient être au cœur de l'après loi d'orientation et de programmation pour après 1985.

La loi était basée sur une action régionale importante — cela a déjà été dit — mais ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il nous faudra redéfinir le rôle des délégués régionaux ? Ne faudrait-il pas avoir une administration régionale dépendant de votre ministère plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui ?

Pour ce qui est de l'action internationale, ne serait-il pas nécessaire d'avoir des conseillers scientifiques dans les ambassades qui soient plus dépendants de votre ministère et par conséquent moins dépendants du Quai d'Orsay ?

Le volontarisme est nécessaire en ce domaine et l'on rappelle très souvent que les moyens de l'ensemble de l'Europe sont comparables à ceux des Etats-Unis, que ce soit en chercheurs ou en moyens financiers, mais que les résultats ne sont pas malheureusement à la hauteur des résultats observés outre-Atlantique. Ne faudrait-il pas aller encore plus avant dans le développement de la coopération intereuropéenne, que ce soit sous l'égide des communautés ou du conseil de l'Europe, ou encore par le biais d'accords multilatéraux ?

En ce qui concerne la politique culturelle, scientifique et technique, je serai bref.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Je conclus, monsieur le président.

Cette politique culturelle, scientifique et technique ne doit pas donner lieu à une concurrence stérile. Si celle-ci doit bien sûr avoir un aspect culturel, son caractère scientifique et technique doit cependant être prédominant. Si vous n'y prenez garde, monsieur le ministre, votre ministère risquerait très vite d'être traversé par des tendances centrifuges. Or c'est précisément le contraire que nous avons souhaité avec la création d'un grand ministère de la recherche et de la technologie.

J'avais encore quelques questions à vous poser, monsieur le ministre, mais puisque M. le président m'invite à conclure, je vous les poserais une autre fois.

Je tiens toutefois à dire, au nom du groupe socialiste, que ce budget est un bon budget.

Je comprends bien que M. Robert Galley, qui est un homme compétent...

M. Robert Galley. Merci !

M. Philippe Bassinet. ...ne pouvait, parlant de la place qui est la sienne et avec la fonction politique qui est la sienne, porter un jugement autre que celui qu'il a porté, mais je suis sûr, lorsqu'il regarde les chiffres...

M. Serge Charles. Il est affolé !

M. Philippe Bassinet. ...il considère, tout comme nous, même s'il ne peut pas l'admettre publiquement, que, dans les circonstances économiques présentes, ce budget est bon car il traduit effectivement la priorité qui est donnée à la recherche scientifique en France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le feu Premier ministre, M. Mauroy...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Il n'est pas encore mort !

M. Claude Birraux. « Feu » comme Premier ministre ! ...voulait que l'on juge la politique de son gouvernement selon une « autre logique ».

En examinant ce budget 1985 de la recherche, je n'ai trouvé d'autres critères que ceux que le Gouvernement Mauroy, où M. Fabius tenait déjà une bonne place, avait lui-même solennellement fixés dans une loi sur la recherche — critères au-dessus de tout soupçon puisque répondant à l'autre logique même du Gouvernement.

Premier critère : les crédits civils. La progression des crédits du budget civil de recherche devait être, selon la loi, de 17,8 p. 100 en volume. Ils augmentent de 5,4 p. 100. La loi de programmation n'est pas respectée par le budget 1985.

L'objectif de cette loi est de porter à 2,5 p. 100 du P. I. B. l'effort de recherche de la nation en 1985. Cet objectif ne sera pas atteint, les prévisions devant être revues en baisse. Je n'ai cessé de l'affirmer dans mes précédentes interventions budgétaires, en dépit des prévisions optimistes de certains rapports budgétaires antérieurs. Ainsi on se situe à 2,2 p. 100 en 1984 et, sur le papier, à 2,3 p. 100 en 1985.

Deuxième critère : la recherche fondamentale. La loi du 15 juillet 1982 lui fixait une progression de 13 p. 100 en volume. Dans le budget 1984, sa progression était de 5,7 p. 100, et, en 1985, elle sera de 9,5 p. 100. En essayant de chasser vos lunettes — je veux dire celles du Gouvernement — pour mieux juger, je constate, là encore, que vos engagements ne sont pas tenus.

Troisième critère : l'évolution des effectifs. La loi prévoyait une progression de 4,5 p. 100 par an. Déjà, l'an dernier, le rapport Charzat indiquait que « l'évolution des effectifs entre 1983 et 1984 reste en deçà des moyennes annuelles prévues par la loi ». Après avoir progressé de 4,3 p. 100 en 1983, les effectifs de la recherche ont augmenté de 1,2 p. 100 en 1984 et de 1,8 p. 100 en 1985.

Déjà en 1984, le Musée de La Villette prenait pour lui tout seul 140 emplois. Il en accapare 510 supplémentaires en 1985. Curieuse logique quand on sait que ledit musée n'ouvrira ses portes qu'au printemps 1986. Ce détournement de poste ramène en 1985 la progression des effectifs des I.T.A. à 0,1 p. 100 !

Cette progression désordonnée pose problème, car la régularité du recrutement est un facteur essentiel pour l'avenir de la recherche publique. Je parle du recrutement des chercheurs et des I.T.A., non des gardiens de musée.

L'esprit de la loi, la planification de la progression des effectifs, comme la lettre, ne sont pas là non plus respectés.

Quatrième critère : l'effort de recherche des entreprises. La loi du 15 juillet 1982 a fixé la progression de la contribution des entreprises à 8 p. 100 en volume par an, avec un effort de 10 p. 100 pour les entreprises nationales et de 6 p. 100 pour les entreprises privées. Cette contribution s'est accrue d'environ 4 p. 100 l'an, ce qui est inférieur aux objectifs mais néanmoins remarquable compte tenu de la conjoncture économique générale, d'une part, et, d'autre part, de la politique économique désastreuse du Gouvernement, qui a bouleversé les grands équilibres et créé un climat de « confiance limitée », pour ne pas dire plus. Un exemple pour illustrer ce propos : si la part relative du financement de la dépense de recherche par les entreprises a augmenté d'un point de 1981 à 1983, elle ne représente en France que 43 p. 100, alors que, dans le même temps, elle passait de 56 à 60 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de 62 à 65 p. 100 au Japon. Finalement, le nombre d'entreprises qui s'engagent dans un effort de recherche reste stable : 1 300 en 1982, comme en 1980.

Je suis en désaccord total avec le rapporteur de la commission des affaires culturelles, lorsqu'il déclare que la politique menée depuis deux ans a rétabli le taux de marge des entreprises. Le contrôle des prix, une progression constante des charges — en dépit des artifices budgétaires, comme l'a excellemment montré mon collègue M. Alphanéry — un crédit rare et cher, ont réduit les marges. Seul, le rétablissement des marges des entreprises leur permettra de se consacrer à la recherche. L'objectif de la loi d'orientation était qu'entre 4 000 et 5 000 entreprises se consacrent à la recherche en 1985, chiffre révisé à 2 800 dans la loi de Plan.

M. Philippe Bassinet. C'est le discours d'il y a deux ans !

M. Claude Birraux. Que sont devenues les déclarations lyriques de l'un de vos prédécesseurs, M. Chevènement, pour qui le secteur public devait jouer le rôle de locomotive pour le secteur privé ?

Autre point, la régulation budgétaire. Dans leurs rapports, l'an dernier, les rapporteurs s'élevaient avec force et indignation contre une procédure qu'ils qualifiaient de pernicieuse. Cette année — est-ce le fait de l'accoutumance ou est-ce pudeur, pour ne point en rajouter aux critiques tous azimuts qui assaillent le Gouvernement, à moins que ce ne soit la décrispation qui les rend si discrets, mais à usage interne ? — le sujet est à peine effleuré.

Pourtant, il mérite qu'on s'y attarde, car il illustre parfaitement la contradiction permanente entre le discours du Gouvernement et ses actes. Les chiffres de progression des moyens divers de la recherche contenus dans la loi de 1982 représentaient l'engagement solennel du Gouvernement devant la communauté scientifique tout entière et devant le Parlement. Rien ne saurait le remettre en cause. Le discours du Premier ministre sur la modernisation relève de la même logique : préparons l'avenir, soyons fermes dans la tempête et les vents contraires. Que sont devenues ces belles résolutions au fil des ans ?

L'arrêté du 18 octobre 1982 a annulé 10,5 p. 100 des autorisations de programme et 7,65 p. 100 des crédits de paiement. En tenant compte des annulations des crédits de recherche sur d'autres ministères, c'est 20,3 p. 100 des autorisations de programme et 12,9 p. 100 des crédits de paiement de ces ministères qui ont été annulés.

Mars 1983 : nouvelle embellie budgétaire et monétaire, nouvelle régulation budgétaire — 9,26 p. 100 des autorisations de programme et 7,39 p. 100 des crédits de paiement sont annulés.

Mars 1984 : 9,75 p. 100 d'autorisations de programme sont annulées presque au hasard, sans concertation aucune, chercheurs, taisez-vous et soyez heureux, vous êtes des privilégiés ; dans d'autres ministères 25 p. 100 des autorisations de programme ont été annulées ! Le temps du mépris serait-il de retour ?

M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis. Le vôtre !

M. Claude Birraux. On peut se le demander lorsqu'on sait que les dépenses de prestige, qui ne sont pas d'ailleurs des dépenses de recherche mais qui y sont comptabilisées, comme La Villette

— et j'y reviens — n'ont pas souffert des régulations budgétaires intervenues en 1982, 1983 et 1984. M. Sueur a noté avec justesse dans son rapport : « On peut s'interroger sur la priorité dont elle continue de bénéficier dans le projet de loi de finances 1985. »

On peut se le demander lorsqu'on sait que les crédits de fonctionnement pour ce musée progressent de 120 à 298 millions de francs pour créer 510 emplois en 1985, alors qu'il dispose déjà de 150 emplois et qu'il ouvrira ses portes qu'en 1986. Comment pouvez-vous accepter une telle anomalie, qui heurte la conscience des scientifiques et qui ébranle la confiance de la communauté scientifique dans la priorité que le Gouvernement dit accorder à la recherche ?

La chronologie des événements de 1984 montre d'ailleurs que les certitudes gouvernementales sont sujettes à caution et la confiance des scientifiques à quelque raison d'être ébranlée.

22 février 1984 : M. Fabius présente au conseil des ministres son dispositif pour stimuler la recherche, qui consiste en trois principes : renforcer les aides de l'Etat ; renforcer la formation ; favoriser la coopération recherche-industrie.

30 mars 1984 : régulation budgétaire, dont j'ai déjà parlé, qui affecte en priorité les actions incitatives — 25 p. 100 des autorisations de programme de l'A.N.V.A.R. et du fonds de la recherche sont supprimés.

Comment croire aujourd'hui le discours sur la modernisation ? M. Fabius est-il amnésique et se souvient-il de ce qu'il a fait, ou du moins cautionné, il y a sept mois ?

Fin mai 1984 : après deux pas en arrière, un pas en avant.

Le commissariat à l'énergie atomique et le centre national d'études spatiales sont autorisés à emprunter 250 millions. Ils n'en gardent que cinquante, le reste étant reverté entre divers organismes. Les sommes ainsi débloquées ne couvrent qu'un peu moins de 16 p. 100 des crédits supprimés. Ce qui est plus grave, c'est que la recherche industrielle ne profite pas de cette distribution. Le fonds de la recherche, l'A.N.V.A.R. et l'A.F.M.E. restent aux vaches maigres. Comment, dans ces conditions, accorder quelque crédit à M. Fabius lorsqu'il annonçait, le 22 février, des mesures pour la recherche industrielle ?

En tout cas, c'est un domaine nouveau où le Gouvernement vit à crédit. Cela pose problème, comme le souligne avec pertinence M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. C'est trop !

M. Claude Birraux. Cette procédure à crédit est-elle appelée à se développer à l'avenir ? Dans quelles conditions ? Quels organismes et quels types de recherche pourront faire appel à l'emprunt ? Sur quelles ressources s'effectueront les remboursements, dotation budgétaire ou ressources propres d'exploitation ?

En conclusion, je vous dirai ceci : l'année 1984 a semé le doute et le scepticisme sur la volonté affichée du Gouvernement d'accorder la priorité à la recherche. Scepticisme renforcé à l'annonce de la composition du Gouvernement : l'industrie et la recherche sont séparées. Quelle autorité réelle exercez-vous, monsieur le ministre ? Que faites-vous dans ce Gouvernement ? N'êtes-vous pas la caution morale d'un gouvernement à la dérive ? Au moment où l'on s'interroge sur la suite à donner à la loi « recherche », on ne peut encore dire si l'effort qui a été commencé relève du fortifiant appliqué en continu, pour une épreuve de longue haleine, ou du dopant. Or vous savez qu'un dopant peut être mortel.

Le groupe U. D. F. ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Bassinet. C'est une grande nouvelle !

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre, dans la présentation de votre budget devant la commission de la production et des échanges, vous avez souligné que les crédits de recherche de votre ministère croissent deux fois plus vite que le budget de l'Etat.

Le fait qu'en volume les dotations en dépenses ordinaires plus les autorisations de programme progressent de 0,3 p. 100 et les dépenses ordinaires plus les crédits de paiement de 2,3 p. 100 confirme l'opinion de notre groupe selon laquelle vous ne prouvez pas que la recherche bénéficie de moyens correspondant aux exigences de notre époque.

Votre budget est, en fait, lui aussi gravement affecté par la décision majeure du Président de la République et du Gouvernement de limiter rigoureusement la croissance des dépenses de l'Etat.

Non seulement cette orientation n'est pas, à notre avis, la bonne, mais encore elle ne respecte pas la loi d'orientation et de programmation de la recherche ni les dispositions du 9^e Plan.

En effet — et vous l'avez reconnu devant la commission — l'effort de recherche fixé à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985 n'attendra que 2,22 p. 100.

Nous sommes loin, avec ces chiffres, de la priorité fixée par l'article 2 de la loi d'orientation qui stipulait que : « les crédits du budget civil de recherche progresseront à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 en volume d'ici à 1985 et les effectifs de 4,5 p. 100 ».

Certes, nous devons tenir compte des autres ressources affectées à la recherche et particulièrement du recours à l'emprunt inauguré par le C.E.A. et le C.N.E.S., pour compenser les annulations de crédits qui ont affecté la recherche — un peu moins, il est vrai, que les autres budgets — au printemps dernier.

Au passage, je trouve regrettable cette méthode d'annulation de crédits, répétée depuis 1982, car elle est particulièrement grave dans la recherche, non seulement parce qu'elle limite les crédits d'une action clairement définie comme devant être prioritaire, mais surtout à cause de son effet destabilisant sur les programmes scientifiques.

Vous savez, monsieur le ministre, mieux que quiconque que la recherche a besoin de la durée et de la stabilité. C'est pourquoi nous sommes tout particulièrement vigilants quant au respect des contrats passés, soit avec les régions, soit avec des établissements.

Ainsi, nous ne pouvons accepter, pour n'en tenir à un seul exemple, la remise en cause de l'implantation du synchrotron à Strasbourg, pour lequel le Gouvernement s'était engagé.

Le recours à l'emprunt est officiellement consacré dans le budget pour 1985 pour les programmes aéronautiques Falcon 900 et Airbus 320. Pour sa part, l'Institut national de recherche chimique appliquée bénéficiera des subsides de l'Institut français du pétrole. Cette « débudgetisation » ne comporte pas que des avantages : elle affaiblit les possibilités de contrôle du Parlement, ce que nous ne pouvons approuver ; elle ne peut par ailleurs dispenser l'industrie, et notamment l'industrie privée, des efforts de recherche que la loi lui a assignés.

Il était prévu une croissance annuelle en volume de 10 p. 100 pour les activités de recherche du secteur public et nationalisé, et de 6 p. 100 pour le secteur privé, soit en moyenne de 8 p. 100. En fait, cet objectif n'est atteint en 1984 que pour la moitié. Le secteur public est en conséquence loin de jouer le rôle moqueur prévu par la loi.

Pour sa part, le secteur privé a bénéficié d'aides multiples, notamment d'un crédit d'impôt de l'ordre de 350 millions de francs en 1984, hors effet d'acompte. En 1985, ces aides progresseront encore de 15 p. 100. C'est un soutien public qui est peu payé en retour puisque l'effort de recherche-développement du privé ne dépasse pas une progression annuelle de 3 p. 100, soit, comme pour le secteur public, la moitié de l'objectif initial.

On peut d'ailleurs s'interroger sur l'utilisation des fonds alloués aux industriels, et je vous pose la question, monsieur le ministre. Il semble que dans la filière électronique, par exemple, pour 750 millions de francs investis en France, plus de 2 milliards soient partis à l'étranger, et notamment aux Etats-Unis, ce qui traduirait une singulière conception de la priorité nationale de la part des industriels ayant bénéficié de tels fonds publics.

Alors que nous abordons la dernière année d'application de la loi d'orientation et de programmation, il faudrait également dresser le bilan de la démocratisation de la recherche. La publication en temps opportun du rapport prévu à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1982 aurait facilité ce travail.

Notre assemblée a adopté de nombreuses dispositions favorables à la responsabilisation, notamment des personnels de la recherche, des comités d'entreprises des établissements industriels faisant de la recherche et des régions.

Le colloque national pour la recherche et la technologie avait fait naître parmi la communauté scientifique et, dans les entreprises, chez les ingénieurs, les cadres, les techniciens et les ouvriers, un très grand espoir. Pour la première fois, en effet, l'ensemble des acteurs du monde productif étaient associés à la définition d'une stratégie de la science.

Les objectifs qui sont issus de cette consultation remarquable et qui sont pour l'essentiel repris dans la loi d'orientation, conservent toute leur actualité. C'est pourquoi nous refusons d'admettre qu'il faille « adapter » les objectifs à la croissance réelle. Au contraire, c'est précisément parce que notre croissance stagne qu'il faut développer un effort volontariste et vigoureux en matière scientifique et technologique, indispensable à la modernisation et au redressement de notre appareil productif.

En ce sens, la politique de l'emploi scientifique proposée pour 1985 ne peut être pleinement satisfaisante.

Le fait que votre ministère soit un peu moins maltraité que d'autres ne nous paraît pas un argument. Il reste en effet un freinage de l'emploi scientifique assez net par rapport aux années précédentes, contrairement, là aussi, aux objectifs de la loi. Par ailleurs, un déséquilibre apparaît au détriment des ingénieurs, techniciens, administratifs, alors que, dans certains centres de recherches, le manque de techniciens et d'administratifs nuit déjà au bon travail des chercheurs.

La publication de textes réglementaires relatifs aux statuts des chercheurs n'est pas encore terminée et il semble que l'esprit de la loi ne soit pas toujours bien respecté dans les textes préparatoires.

Nous attachons la plus grande importance au respect des engagements, et c'est pourquoi je ne saurais trop insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour que les orientations retenues par le Parlement soient honorées.

Les suites à donner à la loi d'orientation et de programmation ont été évoquées. Je note avec intérêt l'assurance que vous avez manifestée d'y associer le Parlement. Mon groupe le souhaite pour sa part, même si une nouvelle loi n'était pas impérative.

Nous avons en effet des propositions à soumettre au débat au moins dans trois domaines.

Premier objectif : la formation. L'effort de recherche ne peut trouver sa pleine efficacité que s'il est appuyé sur un tissu productif apte à optimiser toutes les connaissances. Cette condition exige selon nous un gigantesque effort de formation des femmes et des hommes impliqués dans la mise en œuvre et la maîtrise des progrès scientifiques.

Deuxième objectif : le respect des équilibres, dont j'ai fait état tout à l'heure. Il nous paraît indispensable de veiller au respect des équilibres entre recherche publique et recherche privée et de s'assurer de la bonne utilisation des fonds qui y sont consacrés.

Enfin, troisième objectif : la démocratisation. Nous demeurons en effet convaincus que le succès d'une politique dépend de la participation du plus grand nombre aux décisions.

J'ai indiqué tout à l'heure que le colloque avait suscité des espoirs. Ceux-ci ont malheureusement été déçus car les quelques dispositions juridiques novatrices qui avaient été avancées restent à l'état de potentialités.

Les conditions d'une réelle démocratisation de la recherche devront donc être approfondies.

Monsieur le ministre, le budget, avez-vous dit, est placé « sous le signe de la baisse des prélèvements obligatoires, qui implique une rigoureuse limitation de la croissance des dépenses publiques ».

Il n'est prioritaire que par rapport à cette politique dont nous avons déjà dit ce que nous pensions. Nous vous donnons acte de cette priorité relative en regrettant cependant qu'elle ne soit pas conforme aux objectifs retenus, ni à la hauteur des besoins et des capacités du pays.

Nous voulons ainsi souligner notre attachement à l'article 1^{er} de la loi du 15 juillet 1982 qui précise : « La recherche scientifique et le développement technologique sont des priorités nationales... (Applaudissements sur les bancs des communistes.) »

M. Daniel Le Meur. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans une conjoncture économique difficile, dans le cadre d'un budget global de l'Etat rigoureux, le budget de la recherche et du développement technologique est source de satisfaction ; il confirme et prolonge l'effort budgétaire engagé par le Gouvernement et par sa majorité depuis 1981.

La dépense intérieure en faveur de la recherche représentait 1,8 p. 100 du produit intérieur brut en 1980. Nous atteignons aujourd'hui 2,22 p. 100.

Certes, ce chiffre est inférieur à l'objectif fixé pour 1985 par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique. Nous n'arriverons pas à l'objectif souhaité des 2,5 p. 100. Nous mesurons cependant l'effort accompli : nous allons dans la bonne direction.

La priorité accordée à la recherche dans le budget de l'Etat a permis à la France de ne pas être irrémédiablement distancée par nos principaux concurrents : les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne ou le Japon.

Un exemple illustre l'effort accompli par l'actuelle majorité nationale : depuis 1981, en francs constants, les crédits dont disposent en moyenne les laboratoires du C. N. R. S. ont augmenté de 40 p. 100. C'est encore insuffisant, tant le retard était souvent considérable. Rejoignons-nous de l'évolution, qui doit être soutenue sur une longue durée si nous voulons tenir notre rang.

Je voudrais insister sur les problèmes de personnel. Au cours du septennat précédent, la politique conduite par les gouvernements avait abouti à un quasi-tarissement du recrutement. Dans certains secteurs, en particulier en sciences sociales, le nombre de postes de chercheurs créés chaque année était ridiculement faible. Pendant une dizaine d'années la France n'a pas renouvelé ses chercheurs. Elle s'est ainsi considérablement appauvrie. Il convient de le dire avec force à ceux qui nous critiquent et qui ont la mémoire courte.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mais aussi avec quelque étonnement M. Birraux. Quelle amnésie !

M. Claude Birraux. M. Porelli a dit la même chose que moi !

M. Yves Tavernier. Comparons seulement les budgets de la recherche depuis 1981 avec ceux que vous avez approuvés au cours des années passées.

M. Claude Birraux. Comparons les plutôt à vos engagements !

M. Yves Tavernier. Monsieur Birraux, vous vous êtes exclamé : « Le temps du mépris est-il revenu ? » Le temps du mépris, c'était le vôtre !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Yves Tavernier. Le nôtre est celui de l'espoir !

De votre temps, la part de ce budget dans le P. I. B. était de 1,8 p. 100 ; elle est, actuellement, de 2,2 p. 100. C'est un progrès.

M. Robert Galley. Pour quoi faire ?

M. Yves Tavernier. De bonnes choses, vous avez pu le constater.

Nous avons hérité d'un corps de chercheurs dont la pyramide des âges est déséquilibrée — à qui la faute ? — ce qui a des conséquences graves : renouvellement intellectuel insuffisant, blocage des carrières scientifiques, sacrifice d'une génération d'étudiants.

Voilà pourquoi il était légitime que la priorité soit accordée à l'emploi scientifique. Le triptyque « création d'emplois-intégration-transformation d'emplois » est l'un des éléments parmi les plus positifs du projet de budget qui nous est soumis.

Les 1 008 créations et les 814 transformations d'emplois prévues dans les organismes de recherche participent au renversement de la tendance.

Le taux de création d'emplois au profit des chercheurs atteint 3 p. 100 des effectifs, ce qui est satisfaisant. L'honnêteté voudrait qu'on le remarque. Ainsi, le C. N. R. S. pourra-t-il disposer de 298 postes supplémentaires. Si l'on ajoute aux 99 créations de postes de directeur de recherche les 177 transformations de postes prévues entre les charges de recherche de première classe et les directeurs de recherche de deuxième classe, complétées par les départs en retraite, ce sont près de 329 possibilités de promotion qui s'ouvrent en 1985 pour les charges de recherche.

Ce progrès, qu'il me plaît de souligner, va permettre un meilleur encadrement de la recherche et la réalisation d'embayes nouvelles dans des conditions plus satisfaisantes.

Pendant trop longtemps, on a considéré en France que la recherche était de la seule responsabilité de l'Etat parce que sa rentabilité n'était pas assurée. L'une des sources de nos difficultés économiques réside dans le fait qu'un nombre très faible d'entreprises ont un budget de recherche.

L'action des entreprises dans ce domaine doit être accrue. Malgré un effort particulier fait par les grandes entreprises nationalisées dont les dépenses de recherche-développement ont augmenté de plus de 8 p. 100 l'année dernière, cette activité est encore nettement insuffisante.

La recherche industrielle doit donc être très fortement développée, car elle est l'une des clefs de la croissance.

L'effort de l'Etat et l'effort des entreprises doivent être complétés par celui des conseils régionaux. Une majorité d'entre eux en ont pris conscience et agissent en conséquence, quelles que soient leurs orientations politiques.

Il est malheureusement regrettable de constater la carence dans ce domaine de la région Ile-de-France, la plus riche des régions françaises, celle dont le potentiel de ressources par tête d'habitant est le plus élevé.

En effet, excepté le fonds I. N. O. D. E. V. qui intervient peu, faute de moyens, la politique régionale en matière de recherche s'est limitée à quelques opérations en faveur de l'université.

La région Ile-de-France consacre 1,80 p. 100 de son budget à l'action économique qui intègre la recherche ; les autres régions de France y consacrent en moyenne 15 p. 100 de leur budget.

La loi de décentralisation prévoit la participation des régions à la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche et de la technologie. En ce domaine, elles sont solidaires de l'Etat pour œuvrer dans le sens de l'intérêt national.

Si la principale région française, celle d'Ile-de-France où se trouvent concentrés plus de 50 p. 100 des laboratoires et des équipes de recherche ne fait pas un plus grand effort en faveur de la recherche, nous aurons beaucoup de difficultés à atteindre nos objectifs.

La recherche fondamentale, la recherche appliquée, les transferts de technologie dans l'industrie sont une priorité nationale.

Je constate que l'Etat, à travers son budget, fait son devoir. C'est pourquoi, avec mes amis du groupe socialiste, je voterai ce budget.

Je souhaite, en conclusion, que les partenaires nécessaires de l'Etat que sont les industriels et les conseils régionaux manifestent la même volonté. Notre avenir en dépend. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Becq.

M. Jacques Becq. Monsieur le ministre, nous venons d'entendre les avis des différents rapporteurs de notre assemblée. Tous sont unanimes à constater que, malgré la rigueur, votre budget reste bon, quoi qu'en aient dit les quelques voix discordantes attendues.

Cependant, à côté de cet optimisme justifié, il ne faudrait pas commettre l'erreur de penser que la France est bien à l'abri dans sa bulle. Notre pays est interdépendant de l'Europe et du monde.

L'Europe et la France ont été les herceaux des deux premières révolutions industrielles. Aujourd'hui, deux redoutables concurrents règnent de chaque côté du Pacifique : d'une part, les Etats-Unis, qu'un long et colossal effort financier a dotés d'un potentiel technologique qui leur confère sans conteste le leadership mondial ; d'autre part, le Japon, qui s'efforce d'égaliser les U. S. A., non pas partout, mais dans les domaines qui sont à sa portée.

Nous aurions pu penser que ces deux nations se livreraient à une compétition industrielle sans merci. Or la technologie japonaise se révèle souvent complémentaire de la technologie américaine et, s'il y a compétition, on assiste également à une coopération de plus en plus poussée qui se traduit par des accords conjoints, des filiales communes, des participations japonaises dans des sociétés américaines de capital-risque, des actions conjointes dans des pays tiers. La coopération l'emporte, de loin, sur la compétition.

Il s'éclaire ainsi un axe technologique et industriel dont l'Europe n'a peut-être pas suffisamment conscience et qui ne cesse de se renforcer. L'Europe doit s'y insérer, sous peine

d'être reléguée au rôle de sous-traitant. Elle a les moyens de réagir, car elle dispose d'un potentiel de recherche considérable, représentant 20 p. 100 des dépenses mondiales, et de plus d'un million de scientifiques et de techniciens. Ses capacités représentent 73 p. 100 de celles des Etats-Unis, mais ses efforts sont encore trop fractionnés et font souvent multiple emploi, sans bénéfice pour la collectivité.

La coopération en matière de recherches n'a été envisagée qu'en 1965, mais ce n'est qu'en 1974 que les diverses politiques nationales ont commencé à se coordonner et qu'a été défini un premier programme pluriannuel. L'effort communautaire a été concentré essentiellement sur des projets lourds : centre européen de recherche nucléaire, agence spatiale européenne, Airbus-industrie et fondation européenne de la science.

Ces actions ont été réalisées avec des partenaires variables souvent différents de l'Europe des Dix. Une prise de conscience s'est réalisée, notamment sous l'impulsion de François Mitterrand, qui déclarait le 30 septembre 1982 devant le Conseil de l'Europe : « Il serait peut-être sage de songer à garder les cerveaux de l'Europe et, pour cela, d'offrir un champ suffisant pour leur capacité de recherche et d'expression. »

Le 28 juin 1983, le conseil des ministres de la Communauté adoptait un programme cadre avec ces objectifs : promotion de la compétitivité agricole ; promotion de la compétitivité industrielle ; amélioration de la gestion des matières premières et des ressources énergétiques ; renforcement de l'aide au développement ; amélioration des conditions de vie et de travail ; amélioration du potentiel scientifique et technique de la Communauté.

Un budget de 3 750 millions d'ECU a été engagé pour quatre ans, dont 920 millions d'ECU pour 1984. Hélas, les difficultés financières réduiront, en 1984, ce programme à 610 millions d'ECU.

Les projets proposés sont les suivants :

La pression thermonucléaire, avec le laboratoire J. E. T., inauguré en avril à Culham, en Grande-Bretagne, et employant 400 chercheurs sur le problème, vital pour l'Europe, de la recherche et de la mise en œuvre de nouvelles formes d'énergie ;

Le programme nucléaire, avec le stockage et le retraitement des combustibles nucléaires irradiés ;

Le programme « Esprit », avec ses cinq thèmes : micro-électronique, technologie du logiciel, traitement avancé de l'information, bureautique, fabrication intégrée et assistée par ordinateur. Ce programme, étalé sur cinq ans, intéressera des firmes françaises ; il est vital pour l'avenir économique et culturel de l'Europe.

Le programme « stimulation de la coopération européenne et des échanges scientifiques et techniques » financera le jumelage d'équipes, de laboratoires ou d'institutions de recherche des Etats membres sur des sujets choisis en concertation ;

Le programme Brite, sur les recherches technologiques de base à introduire dans l'industrie ;

Les programmes de biotechnologie, dont l'importance est reconnue, mais dont le financement est malheureusement bloqué.

Toutes ces mesures montrent le réveil de la Communauté. Je crains cependant que ses difficultés financières ne freinent trop la réalisation de la loi cadre et n'empêche l'Europe de rattraper ses retards. Que pourrez-vous faire, monsieur le ministre ?

Je vous poserai quatre autres questions.

Premièrement, ou en est le projet, lancé à l'initiative de la France, de réunion des ministres européens de la recherche pour la constitution d'un espace scientifique et technique fort ?

Deuxièmement, quels progrès ont été réalisés pour que la mobilité des chercheurs en Europe devienne une réalité et qu'information, déplacements, accueil, retour, transports de matériels et bourses soient assurés ?

Troisièmement, comment la communauté scientifique s'est-elle exprimée sur ces problèmes ? A-t-elle été associée aux décisions ou le sera-t-elle ?

Quatrièmement, quels seront les nouveaux réseaux de coopération scientifique et technique mis en place ?

L'Europe de la recherche est en marche. Je souhaite de tout cœur qu'elle réussisse afin d'assurer le rayonnement et la survie de notre vieux continent. Je vous fais confiance, monsieur le

ministre, pour travailler à son élaboration et c'est pourquoi, avec mes amis du groupe socialiste, je voterai votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Le budget civil de recherche et de développement est l'un des rares secteurs à échapper, dans de faibles proportions il est vrai, aux coupes claires rendues nécessaires par la gestion des gouvernements précédents depuis 1981.

Les quarante milliards environ de crédits et de moyens prévus pour 1985 vous permettent sans doute, monsieur le ministre, d'aborder l'avenir immédiat avec des atouts plus réels que nombre de vos collègues mais, à vrai dire, notre pays pouvait faire moins que de consacrer le strict nécessaire à une activité aussi déterminante pour l'avenir de notre économie et de notre société tout entière, je veux dire la recherche ?

Comme chacun le sait, gouverner, c'est, pour le présent, faire des choix. Les vôtres vont consister, en 1985, à donner la priorité à l'électronique, aux biotechnologies et à l'espace, ainsi qu'à une politique active de l'emploi scientifique : créations d'emplois, réforme des statuts des personnels, réforme des structures et augmentation des allocations de recherche.

L'aspect humain et social est évidemment essentiel, et lui consacrer davantage de crédits est effectivement nécessaire, mais vous savez également, monsieur le ministre, qu'il existe des cloisonnements et des rentes de situation qui se perpétuent et que l'on ne parviendra à améliorer l'efficacité économique des personnels que si l'accroissement des titularisations et des rémunérations s'accompagne d'une définition plus claire des responsabilités de chacun.

En ce qui concerne le volet des biotechnologies, chacun est bien conscient que la réussite dépend du degré de collaboration auquel parviendront la recherche fondamentale et les industries chargées de la conception et de la fabrication des produits.

Vous me permettez de relever la participation accrue du budget annexe des P. T. T. à l'essor des technologies de l'avenir. Espérons que les abonnés du téléphone, soumis à une taxation de plus en plus lourde, auront le sentiment de participer de très près au financement de programmes dont la débudgétisation — c'est un fait — est en cours.

Je m'étonne à ce propos que vous puissiez annoncer, à une époque où les entreprises sont accablées à la fois de faillite, de dépourvue de fonds propres et accablées de charges, le doublement d'ici à 1988 du nombre des entreprises concourant à la recherche et au développement. De quelles actions incitatrices et de quelles dérogations à la politique actuellement suivie pensez-vous user pour parvenir à ce résultat alléchant, mais certainement irréaliste dans le contexte où se débattent les petites et moyennes entreprises ?

Vous souhaitez également l'émergence de pôles technologiques régionaux, en nous permettant d'injecter les régions à développer des programmes de formation longue et qualifiante en fonction de leurs spécificités. Etes-vous en mesure, sur ce point, de fournir des précisions sur les types d'intervention que l'Etat envisage de prendre à sa charge ?

Un effort prioritaire particulièrement intense me paraît également devoir être consenti dans le domaine de la robotique, dont l'objet doit être de doter les industries de pointe d'une meilleure productivité face à la concurrence étrangère. La recherche est évidemment à la source de cette mutation de l'appareil productif national, le processus d'automatisation de certaines tâches se situant au cœur même du pari que constitue la modernisation de notre économie. Ces entreprises, dont vous dites attendre beaucoup, sont très profondément concernées par la recherche en robotique.

Existe-t-il en ce domaine une ligne de force guidant l'action de votre ministère, en liaison avec celui de l'industrie ? Pensez-vous être en mesure, dès 1985, de préparer la voie à une mutation technologique majeure dont les effets sur le niveau de l'emploi seraient d'autant moins négatifs qu'elle aurait été prévue, conçue et mise en œuvre avec les meilleures garanties scientifiques de base ? Le non respect, voire l'abandon effectif des objectifs de croissance annuelle prévus par la loi d'orientation et de programmation de la recherche, n'est, de ce point de vue, pas de bon augure, même si l'effort national de recherche semble devoir s'établir à 2,22 p. 100 du produit intérieur brut en 1984 et si votre budget se présente sous le jour d'une relative expansion.

Vous serez jugé, vous le savez, sur les résultats obtenus dans les secteurs de pointe et à votre capacité à tracer pour le pays la voie de la rénovation économique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la recherche pour 1985 doit être examiné dans la double perspective de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982 et des choix qui ont présidé à l'élaboration du projet de budget de l'Etat pour 1985.

Il apparaît ainsi comme un projet de budget marqué par la fidélité aux engagements pris dans la continuité de l'effort entrepris depuis 1981 et par la sélectivité dans une conjoncture difficile.

En ce qui concerne l'application de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982, le projet de budget civil de recherche et de développement pour 1985 est le dernier pris en application de la loi du 15 juillet 1982. Il n'est donc pas inutile de le situer dans cette perspective. Force est alors de constater que peu de lois ont été appliquées complètement et aussi rapidement appliquées : l'ensemble du dispositif prévu par cette loi a été effectivement mis en place, ou est sur le point de l'être en ce qui concerne les réformes de structures qu'elle prévoyait. C'est un aspect suffisamment remarquable pour qu'il mérite d'être souligné et pour que la continuité et la détermination de l'action gouvernementale dans ce domaine soient saluées.

Il est vrai que les objectifs quantifiés — croissance des moyens de 17,8 p. 100 par an en volume et de 4,5 p. 100 des effectifs — n'ont pas été tenus : le contexte économique et budgétaire ne le permettait pas. En dépit de cela, je constate néanmoins que la part de la dépense intérieure de recherche et de développement dans le produit intérieur brut est passée de 1,8 p. 100 en 1980 à 2,22 p. 100 en 1984. Je constate également que la recherche s'inscrit chaque année parmi les priorités essentielles du budget.

Ces premières réflexions me conduisent à souhaiter que la période qui va suivre après celle couverte par la loi d'orientation et de programmation bénéficie d'une protection forte, même si elle est plus mesurée, en vue de permettre, par la définition d'une garantie de ressources à moyen terme, l'épanouissement de la recherche dans notre pays, au sein des structures qui lui ont été données au cours des dernières années.

J'en viens à l'économie générale du projet de budget de la recherche pour 1985.

Dans sa composition, le projet comporte une diversification de financement, avec une participation accrue du budget annexe des P.T.T. à l'essor des technologies d'avenir — électronique, informatique, espace — et un recours limité à l'emprunt en d'autres circonstances. Pourriez-vous, monsieur le ministre, m'expliquer qu'il ne s'agit pas de recourir à la méthode de la subvention différée ?

En ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, je n'ai plus qu'à me réjouir de l'organisation de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Il offre des moyens très efficaces qui ont permis d'organiser d'excellentes équipes. Je voudrais insister sur l'aspect concret de la recherche au lit du malade et attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que les laboratoires doivent entretenir une coordination très soutenue avec ceux qui soignent ou qui travaillent dans le médicament. Je ferai la même réflexion quant aux relations qui doivent exister entre les laboratoires de l'industrie pharmaceutique et ceux de l'INSERM.

La technique des contrats ou des actions thématiques, voire d'autres systèmes, est très importante dans le domaine de la médecine si l'on ne veut pas abandonner un certain nombre de nos collègues dans un désert de recherche qui sera néfaste à nos malades.

Enfin, ce projet de budget marque des priorités en faveur de l'emploi scientifique et du soutien de base aux laboratoires. Il faut naturellement relever qu'il est un des rares budgets prévoyant des créations nettes d'emplois. Hormis les opérations d'ordre permettant les réformes structurelles indispensables à l'O.R.S.T.O.M., au C.I.R.A.D. ou dans le domaine des recherches concernant les transports I.R.T. et O.N.S.E.R., ces créations nettes s'élèvent au total à 600 postes nouveaux, dont 536 postes de chercheur.

La limitation à 64 du nombre des postes nouveaux d'ingénieur et d'administratif s'impose en ce moment, mais ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'elle ne doit être que provisoire si l'on ne veut pas menacer les conditions d'exercice des laboratoires ?

Les nouveaux statuts des personnels concrétisent le métier de recherche. Dès maintenant, ils corrigent, entre autres, des déclassements. Il me paraît indispensable que le Gouvernement s'engage à élaborer un plan de reclassement pour les prochaines années, car trop d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs sont classés dans des catégories inférieures à celles qui correspondent en réalité aux fonctions qu'ils occupent et aux responsabilités qui leur sont confiées.

D'excellents points sont encore à souligner. Entre autres, l'allongement à trois ans de la durée des allocations de recherche pour les sciences de la vie, discipline financée jusqu'à présent par des ressources souvent aléatoires ; l'effort maintenu pour le soutien de base aux laboratoires, qui progresse de 8 p. 100 par rapport à 1984, mais doit cependant s'accompagner d'une aide pour l'équipement en matériel mi-lourd, moyen de travail de plus en plus indispensable.

On ne peut qu'approuver, enfin, le choix de programmes mobilisateurs respectant l'état réel de développement et les activités qu'il recouvre.

Après avoir rappelé l'ensemble des réformes accomplies et la continuité de l'effort consenti en faveur de la recherche, je soulignerai en conclusion combien cette activité, essentielle pour le développement économique, social et culturel de notre pays, repose sur des bases plus affirmées que jamais. Il appartient désormais à chacun des acteurs de la recherche d'en tirer le meilleur pour le bénéfice de tous. Ce projet de budget leur en donne les moyens compte tenu des circonstances présentes, et le Parlement ne peut que s'associer aux choix que lui propose le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Rouquette.

M. Roger Rouquette. Bien que m'intéressant de près à la vie du commissariat à l'énergie atomique, c'est la première fois depuis le début de la législature que j'interviens à son sujet à l'occasion de la discussion du budget de la recherche.

Je parlerai essentiellement de la recherche au C. E. A., l'aspect industriel de cet organisme relevant davantage de la compétence de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Pourquoi intervenir plus particulièrement maintenant ? Parce que la lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 1984 du conseil supérieur de la recherche et de la technologie montre que le problème du C. E. A. est posé. Le ministre de l'Industrie et de la recherche, devenu entre-temps Premier ministre, avait soigné entre autres choses, lors de cette séance, qu'une importante réflexion soit engagée sur le C. E. A.

En effet, vu de l'extérieur, cet organisme est souvent mal connu. Régi par l'ordonnance du 19 octobre 1945, dont l'esprit a été conservé par les réformes de 1970 et de 1982, le C. E. A. est resté un établissement *sur anciens*. Il n'y a pas lieu de s'en plaindre car cette sagesse dans l'organisation lui a permis d'obtenir des résultats remarquables dans tous les domaines : recherche fondamentale, programmes militaires et programmes électronucléaires notamment.

Mais ce caractère unique du C. E. A. fait qu'il passe pour être peu transparent. Je sais que cela se dit à demi-mot au sein des différents cabinets ministériels qui s'occupent de cet établissement. Aussi malgré les résultats obtenus, a-t-on parfois l'impression que le C. E. A. est le mal aimé de la recherche en France. Cela se traduit de façon incontestable au plan des chiffres. En dépit des dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche du 15 juillet 1982, qui marque un effort sans précédent, la subvention civile accordée à cet organisme n'a augmenté en francs constants que de 9,6 p. 100 entre 1981 et 1985, alors que la subvention de tous les autres grands organismes de recherche — C. N. R. S., C. N. E. S., I. N. R. A., I. N. S. E. R. M., et I. F. R. E. M. E. R., par exemple — a augmenté dans le même temps d'au moins 25 p. 100, toujours en francs constants.

Une fois ce constat fait, on peut envisager l'avenir à court et à moyen terme ou à long terme.

A court et à moyen terme, les programmes du C. E. A. sont chargés, qu'il s'agisse du nucléaire ou du non nucléaire. Le programme électronucléaire suppose le développement de la protection et de la sûreté nucléaires, des études sur les matières nucléaires, sur les réacteurs à eau et les surrégénérateurs et, surtout, la recherche et le développement en matière de retraitement des déchets.

La diversification dans le domaine non nucléaire concerne la robotique, dont les crédits ont augmenté de 78 p. 100 entre 1983 et 1984, l'électronique, les matériaux permettant des économies d'énergie, l'agro-industrie et la technologie biomédicale.

La recherche fondamentale est moins souvent mise en relief. Cependant deux événements européens, pour lesquels l'apport de la recherche française a été déterminant, ont attiré tout récemment l'attention de l'opinion publique : d'une part l'inauguration du J. E. T. — joint européen torus — à Culham, par le Président de la République et la reine Elisabeth en avril dernier, cet appareil permettant des études très prometteuses dans le domaine de la fusion thermonucléaire ; d'autre part, l'attribution du prix Nobel de physique à deux chercheurs étrangers appartenant à une équipe travaillant au C. E. R. N.

En ce qui concerne le long terme, le débat du conseil supérieur de la recherche et de la technologie auquel j'ai fait allusion prend toute sa signification. Il ne faut pas être passiviste et une réflexion doit s'engager sur l'avenir du C. E. A. dans les années 90.

Je voudrais en tracer les grandes lignes.

Tout d'abord, il faut que cesse cette sorte d'incompréhension entre le C. E. A. et l'extérieur. Chacun doit y mettre du sien : le C. E. A. en permettant une plus grande transparence, notamment quant à ses structures et à sa gestion, l'extérieur en surmontant certains préjugés qui frappent cette « grosse maison jalouse de ses prérogatives » et en s'intéressant à ses résultats.

Si débat il y a, celui-ci doit être le plus large possible. Il faut éviter à tout prix que l'avenir de cet organisme vital pour la France ne soit décidé dans le secret des cabinets, aussi compétents soient leurs membres. Les représentants des salariés du C. E. A., c'est-à-dire les organisations syndicales, doivent en particulier pouvoir faire connaître leur point de vue. Certaines réfléchissent à l'avenir de cet établissement depuis longtemps et je sais qu'elles sont conscientes que les choses doivent évoluer. Rien n'est pire que de se trouver brusquement confronté à la nécessité de l'évolution d'un organisme sans que toutes les parties concernées y aient réfléchi ensemble. Or, le problème se posera inmanquablement avec le ralentissement des investissements nucléaires.

Ne pratiquons pas la politique de l'autruche. A cet égard, la position du conseil supérieur de la recherche et de la technologie est saine. Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes attentif à cet aspect des choses ; j'ai simplement voulu profiter de la discussion du budget de la recherche pour que vous me le confirmiez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Recherche et technologie (*suite*) :

Annexe n° 31. — M. Michel Charzat, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome XI, de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2370, tome XII, de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges).

Intérieur et décentralisation :

Annexe n° 20. — M. André Laignel, rapporteur spécial ; avis n° 2369, tome III (administration générale et collectivités locales), de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 2369, tome V (sécurité), de M. Philippe Marchand, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

